

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE MME NICOLE CATALA

1. **Hommages à la mémoire d'Yitzhak Rabin** (p. 2).

Mme le président, M. Didier Bariani, Mme Françoise de Panafieu, ministre du tourisme.

2. **Loi de finances pour 1996 (deuxième partie)**. – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2).

TOURISME

M. Jean-Jacques Descamps, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Jean-Michel Couve, rapporteur pour avis de la commission de la production.

MM. Léonce Deprez,
Jean Tardito,
Alain Le Vern,
Michel Bouvard,
Frédéric de Saint-Sernin.

Mme Françoise de Panafieu, ministre du tourisme.

Réponses de Mme le ministre aux **questions** de :
MM. Xavier Pintat, Joël Sarlot, Mme Martine Aurillac,
MM. Jean Bardet, François Loos, André Trigano,
Alphonse Bourgasser.

Etat B

Titre III (p. 22)

Amendement n° 216 de la commission des finances : M. le rapporteur spécial. – Retrait.

Adoption du titre III.

Titre IV (p. 22)

Amendement n° 228 de M. Loos : MM. François Loos, le rapporteur spécial, Jean Tardito, Alain Le Vern, Mme le ministre, M. Léonce Deprez.

Suspension et reprise de la séance (p. 24)

MM. le rapporteur pour avis, Léonce Deprez, Etienne Garnier, le rapporteur spécial, Mme le ministre. – Rejet.

Adoption du titre IV.

Etat C

Titre V. – Adoption (p. 25)

Titre VI. – Adoption (p. 25)

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

3. **Ordre du jour** (p. 25).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

**PRÉSIDENTE DE Mme NICOLE CATALA,
vice-président**

(La séance est ouverte à neuf heures trente.)

Mme le président. La séance est ouverte.

1

HOMMAGES À LA MÉMOIRE D'YITZHAK RABIN

Mme le président. Je ne peux qu'exprimer notre très grande émotion après la mort tragique d'Yitzhak Rabin, Premier ministre d'Israël. J'adresse les condoléances de l'Assemblée nationale au peuple et au Parlement israéliens.

La représentation nationale tout entière rend hommage à la mémoire de celui qui fut, il y a peu de temps, l'hôte de notre assemblée, où il fut reçu à la commission des affaires étrangères.

La parole est à M. Didier Bariani.

M. Didier Bariani. Au nom du groupe d'amitié France-Israël à l'Assemblée nationale, je voudrais exprimer la consternation profonde et l'émotion que les amis d'Israël ont ressenties lorsqu'ils ont appris le drame qui endeuille à la fois l'Etat d'Israël et la paix.

Yitzhak Rabin symbolisait les efforts considérables pour cette paix, et c'est cet engagement d'homme d'Etat qui lui valait le respect du monde. Les destructeurs de paix se rejoignent dans la terreur. Puissent-ils être condamnés définitivement par l'aboutissement des accords en cours qui seront le plus grand hommage que les hommes de bonne volonté pourront rendre à Yitzhak Rabin.

Mme le président. La parole est à Mme le ministre du tourisme.

Mme Françoise de Panafieu, ministre du tourisme. Au nom du Gouvernement, je voudrais dire également à quel point nous avons tous senti une grande tristesse et une grande émotion à la suite de cet assassinat odieux.

Nous avons tous vu les actualités télévisées, nous avons tous lu nos journaux et nous nous sommes rappelés ce qu'a été cet homme, qui a été le premier chef de gouvernement né en Israël. Il était un Sabra.

Il fut un temps de sa vie homme de guerre, il fut un grand temps de sa vie homme de paix. Alliant ces immenses qualités, il sut être à la fois faucon et colombe.

Aujourd'hui, c'est la paix internationale qui est en deuil et je voulais simplement vous dire toute mon émotion à la suite de ce drame qui a frappé non seulement Israël et les amis d'Israël mais le monde entier.

Mme le président. Mes chers collègues, je vous invite à nous recueillir quelques instants. *(Mmes et MM. les députés et Mme le ministre se lèvent et observent une minute de silence.)*

2

LOI DE FINANCES POUR 1996 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

Mme le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1996 (n^{os} 2222, 2270).

TOURISME

Mme le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère du tourisme.

La parole est à M. Jean-Jacques Descamps, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Jean-Jacques Descamps, rapporteur spécial. Au moment où nous abordons l'examen des crédits du tourisme, je voudrais d'abord saluer, madame le ministre du tourisme, le rétablissement opportun d'un ministère du tourisme à part entière au sein du Gouvernement.

L'ensemble de ceux qui participent à l'activité touristique dans notre pays apprécie pleinement que leurs préoccupations soient à nouveau prises en compte de façon spécifique au plus haut niveau. Sous votre conduite, c'est une véritable politique interministérielle du tourisme qui va pouvoir être mise en œuvre. Le décret relatif à vos attributions vous permet, en effet, de coordonner l'action de tous ceux qui, dans chaque ministère, peuvent agir en faveur du développement de cette activité touristique.

Le tourisme a aujourd'hui acquis un poids économique fondamental et je tiens à souligner ici le grand professionnalisme qui règne maintenant dans ce secteur. Chacun connaît les chiffres qui caractérisent l'apport de l'activité touristique à l'économie française et à l'emploi, et en particulier les nouvelles perspectives ouvertes par un développement plus équilibré géographiquement du tourisme en zone rurale.

Je ne le rappelle pas mais, au regard de tels résultats, ou de telles perspectives, le budget du ministère apparaît bien modeste. Nous le constatons chaque année. Et cette année une nouvelle fois. Les crédits prévus pour 1996 s'élèvent à 393 millions de francs, soit au même niveau que dans le projet de loi de finances présenté l'an dernier. Mais les chiffres avaient été sensiblement relevés l'année dernière au cours de la discussion budgétaire, ce qui me semble constituer un bon précédent qu'il y aurait lieu de suivre cette année.

Car compte tenu d'une quasi-stagnation des crédits, les moyens disponibles devront être encore plus mobilisés qu'avant, avec le souci d'une efficacité maximale. C'est ce

que vous avez prévu, madame le ministre, et c'est pour-quoi, par rapport à l'année dernière, l'équilibre interne du budget a été considérablement remanié au profit des moyens d'intervention du titre IV et, singulièrement, de la promotion à l'étranger.

D'abord un mot sur l'évolution des moyens de fonctionnement des services. Les crédits du titre III sont maintenus en masse à un niveau constant, mais ils subissent en fait une forte érosion puisque, s'ils n'étaient consacrés en 1995 qu'aux seuls besoins de l'administration du tourisme, ils devront en 1996 couvrir également les frais de fonctionnement du cabinet. Même si cela ne représente pas des sommes considérables, même si vous êtes très économe, il faut bien voir que, pour une petite administration, il s'agit d'une charge proportionnellement non négligeable.

J'avais souhaité, l'année dernière, une réorganisation de votre administration centrale, la clarification de ses structures et la rationalisation de ses méthodes. Il semble bien que la réforme mise en œuvre lui ait permis effectivement de gagner en efficacité.

J'avais souhaité également, avec quelques-uns de mes collègues – que la mission des délégations régionales au tourisme soit revue et que ces délégations soient déchargées de fonctions administratives et réglementaires pour se consacrer pleinement au conseil aux collectivités locales en matière d'équipement et d'aménagement touristiques.

Un premier recentrage des missions des DRT, permettant d'assurer une meilleure coordination de l'intervention de l'Etat, a été décidé au mois de mai dernier. Je m'en félicite. Il convient de poursuivre les efforts dans cette voie. Il est néanmoins bien évident qu'une telle redéfinition des tâches implique que soient dégagés pour ces fonctionnaires déconcentrés des moyens de fonctionnement plus importants. Ce n'est pas le cas aujourd'hui, et cela nuit gravement à leur efficacité. L'importance du tourisme justifierait un transfert vers ces délégations de certains fonctionnaires d'autres ministères, par exemple des fonctionnaires qui interviennent sur le tourisme local au titre de l'agriculture.

Toujours au chapitre des adaptations de structures à mettre en œuvre, j'évoquerai également l'avenir de l'Agence française d'ingénierie touristique. Vous avez indiqué que vous souhaitiez faire entrer l'AFIT dans une deuxième phase plus opérationnelle. C'est indispensable. Je souhaite pour ma part une meilleure liaison entre les DRT et l'AFIT, dont l'action devrait être à la fois plus déconcentrée géographiquement et plus concentrée sur quelques projets importants et significatifs.

J'en viens maintenant à ce qui apparaît comme la priorité majeure de votre politique du tourisme en 1996, la promotion de la France à l'étranger.

Le projet de loi de finances pour 1996 prévoit de porter la subvention à Maison de la France à 152,3 millions de francs, soit une augmentation de 11 p. 100 par rapport au précédent projet de budget. Cet accroissement des moyens d'intervention est extrêmement positif et je m'en félicite, compte tenu, notamment, de l'effet de levier très important qu'ont ces crédits sur la fréquentation touristique étrangère.

L'effort de promotion n'est pas seulement essentiel pour accroître nos parts d'un marché mondial en croissance, il est indispensable pour maintenir le niveau même de notre industrie touristique à sa part de marché existante. La France reste la première destination touristique mondiale. Cependant notre position s'affaiblit relative-

ment, puisque la fréquentation étrangère ne progresse plus depuis 1992 alors que le marché s'est accru de 5 p. 100 au cours de la même période.

M. Michel Bouvard. Tout à fait juste !

M. Jean-Jacques Descamps, rapporteur spécial. Il est donc urgent de reprendre l'offensive et de contrer la concurrence que nous subissons tant de la part de nos voisins européens que de nouvelles destinations touristiques comme l'Europe de l'Est et les pays en voie de développement.

Il faut savoir qu'il existe une corrélation certaine entre les actions de promotion sur les marchés extérieurs et la fréquentation touristique en provenance de ces marchés et donc l'emploi. L'augmentation des crédits prévue dans le projet de budget se révèle en conséquence particulièrement impérieuse, d'autant plus que tout effort de l'Etat en faveur de la promotion à l'étranger entraîne un effort complémentaire au moins égal de la part des partenaires de Maison de la France.

Même si cela ne semble pas apparaître aussi nettement, le soutien au secteur associatif constitue une deuxième priorité de l'action du ministère. Bien des efforts restent encore à faire pour que le droit aux vacances soit effectif pour tous : 40 p. 100 des Français n'en profitent pas. Le développement du tourisme associatif et familial est donc plus que jamais une nécessité d'autant plus forte qu'elle favorise le maintien des équilibres sociaux et la lutte contre l'exclusion, par exemple dans les banlieues.

La dotation consacrée au renforcement de l'efficacité du secteur associatif, inscrite au titre IV, augmente de 25 p. 100. Elle permettra de mettre en œuvre quelques nouveaux projets mais surtout d'accompagner les efforts de restructuration et de regroupement des associations. Dans le cadre, les actions de formation devraient être particulièrement soutenues.

Cet effort significatif consenti au titre des moyens d'intervention n'a cependant pas pu être prolongé pour les dépenses en capital, au titre du programme de rénovation des hébergements associatifs.

Compte tenu des autorisations de programme inscrites précédemment et des reports de crédits de paiement des années passées, les objectifs essentiels du plan de modernisation devraient pouvoir être préservés. Il importe cependant que les prochains exercices ne voient pas cette situation se prolonger. Les autorisations de programme et les crédits de paiement devront être à nouveau relevés l'année prochaine afin que soit poursuivi l'effort de réhabilitation et de développement des hébergements associatifs, en particulier en zone rurale et en zone de montagne.

Les crédits d'intervention consacrés au développement territorial du tourisme progressent largement par rapport au précédent projet de loi de finances. Ils financent, en complément des contrats de plan Etat-région, des projets qui s'inscrivent dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire indispensable.

C'est notamment au titre de cette dotation consacrée au programme d'aménagement touristique qu'a pu être engagé et que continuera à l'être le développement de sites pilotes dans le cadre d'une politique intercantonale ou intercommunale de pays touristiques.

Même si leur montant unitaire reste en général relativement modeste, la diversité des opérations financées sur ces crédits et la souplesse de leur mise en œuvre permettent au ministère de jouer son rôle d'impulsion, d'animation et d'entraînement en matière de développe-

ment touristique. J'émet néanmoins le regret que les dotations d'investissement n'aient pu bénéficier de la même évolution favorable que les crédits d'intervention.

Enfin, d'autres priorités existent. Je pense notamment à l'hôtellerie indépendante, qui traverse une crise très sérieuse, à la fois financière et économique, mais qui, compte tenu de sa densité et de sa qualité, demeure un atout pour le développement de notre activité touristique.

Les professionnels sont conscients de la nécessité de s'adapter aux nouvelles conditions du marché. Il faut les y aider.

La commission des finances a regretté que la plupart des mesures de nature à encourager la remise à niveau des hébergements par des aides concrètes et significatives à l'investissement et à favoriser le fonctionnement, par exemple par une adaptation du taux de la TVA sur la restauration ou par une révision des modalités de paiement de la redevance télévision, n'aient pu être retenues par le Gouvernement.

M. Michel Bouvard. Tout à fait !

M. Jean-Jacques Descamps, rapporteur spécial. La préparation du projet de loi de finances pour 1996 a été marquée de façon générale par le souci de freiner la progression des dépenses publiques. La commission des finances a souhaité même aller plus loin et le budget du tourisme n'a pu échapper à cette logique.

Certes, tous les ministères doivent contribuer à l'effort indispensable qui est demandé. Cependant, on peut s'interroger sur le bien-fondé d'une approche purement proportionnelle de la régulation budgétaire, que ce soit en cours d'exécution ou au moment de la préparation de la loi de finances, quand elle s'exerce sur un budget malgré tout marginal dans l'ensemble des dépenses de l'Etat.

M. Michel Bouvard. Excellent !

M. Jean-Jacques Descamps, rapporteur spécial. Une diminution proportionnelle de crédits est beaucoup plus pénalisante lorsqu'elle s'impute sur des dotations déjà faibles au départ et elle peut aboutir à remettre en question le bon fonctionnement des services ou la mise en œuvre de la politique souhaitée. Il convient donc, à mon sens, de manier avec prudence les réductions aveugles et systématiques, dont les conséquences négatives peuvent n'avoir aucune commune mesure avec les économies réalisées. Mais cela n'exclut pas que soient demandés à l'administration du tourisme des efforts d'organisation ou d'économie.

Le ministère du tourisme n'est toutefois pas fondamentalement dépensier en volume. C'est un ministère d'influence : tous les moyens financiers qu'il consacre au développement touristique ont un effet de levier considérable, que ce soit sur l'emploi, sur le solde de nos transactions extérieures ou, de façon plus large, sur l'activité économique générale. Pour une administration publique avec un si faible budget, un tel taux de retour sur l'investissement est certainement unique.

Mais il ne faut pas pousser le raisonnement trop loin. Un minimum de moyens est nécessaire pour jouer ce rôle d'influence et de coordination dans un secteur aussi vaste. C'est la raison pour laquelle, s'agissant du budget du tourisme, je me suis personnellement opposé à l'économie, même minime et symbolique, proposée dans le cadre de la réduction générale des budgets de l'Etat. Il convient pour le moment, avec les moyens dont il disposera avec ce budget, d'encourager votre ministère, madame le

ministre, à se mobiliser de la façon la plus efficace possible pour dynamiser le secteur du tourisme qui est essentiel pour le développement de l'emploi.

L'accroissement sensible des actions de promotion, malgré les restrictions qui s'imposent, constitue un gage de la volonté du Gouvernement de montrer sa détermination à développer ce secteur essentiel pour sa propre politique. En conséquence, la commission des finances propose à l'Assemblée d'adopter les crédits du tourisme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. La parole est à M. Jean-Michel Couve, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Jean-Michel Couve, rapporteur pour avis. Madame le ministre, je tiens tout d'abord à saluer votre présence parmi nous en qualité de ministre du tourisme. On ne peut en effet que se féliciter de la création d'un ministère du tourisme de plein exercice, qui marque déjà la volonté du Gouvernement de mieux faire jouer à l'Etat son rôle d'impulsion, d'orientation et de coordination dans ce secteur d'activités si diversifié mais, en même temps, si promoteur de richesses et de développement.

A ce sujet, et comme chaque année, il me faut regretter la faiblesse des crédits alloués au tourisme. Alors que la production touristique est évaluée à 9,4 p. 100 du produit intérieur brut, le budget qui nous est proposé, ne s'élève qu'à 393,24 millions de francs, soit 0,025 p. 100 du budget de la nation. Alors même, il faut sans cesse le rappeler, que le tourisme génère un million d'emplois directs, un million d'emplois induits, 60 milliards de francs d'excédents dans notre balance des paiements et qu'il est, plus que tout autre, répartiteur de richesses, chance unique de développement pour plus de 50 p. 100 des départements français touchés par la déprise agricole !

Avec le temps, cette insuffisance de moyens devient préoccupante. Depuis 1992, en effet, le nombre des visiteurs stagne et la concurrence des pays à forte attraction touristique devient de plus en plus pesante en raison de la faiblesse relative de leurs monnaies. Prenons garde, le tourisme ne doit pas être considéré comme une rente permanente assurée. Il sera demain ce que nous le ferons aujourd'hui.

Même si les fonds interministériels et, surtout, les collectivités y consacrent d'importants moyens ; même si le ministère du tourisme n'a pas vocation d'investisseur, il doit pouvoir jouer pleinement son rôle d'incitation auprès des producteurs, de juste répartition des crédits au bénéfice des zones défavorisées, de coordination et de suivi dans l'utilisation de ces crédits pour cibler au mieux les besoins et éviter les effets de double emploi. Pour cela, il lui faut un minimum de moyens. Je ne pense pas que ce soit le cas aujourd'hui, comme hier d'ailleurs.

Ce constat, madame le ministre, vous l'avez fait, vous aussi, dans l'excellent « Etat des lieux et programme d'actions » que vous avez présenté en juillet dernier, au lendemain de votre arrivée au ministère. Nous portons donc le même regard sur le fond du problème. C'est nouveau et c'est tant mieux.

Cela dit, cette année, nous nous trouvons dans une conjoncture budgétaire particulière. La très grande majorité de mes collègues et moi-même souscrivons à la démarche de réduction des dépenses publiques, car nous savons qu'elle conditionne aussi, à terme, la réussite de nos 200 000 PME touristiques.

De plus, il faut noter que si les crédits votés dans la loi de finances initiale pour 1995 s'élevaient à 408,76 millions de francs, ils ont été ramenés à 393,32 millions de francs par la loi de finances rectificative. Les 393,24 millions de francs que vous nous proposez constituent donc un montant équivalent à ceux réellement mis à disposition pour 1995.

Pour analyser ces crédits, je prendrai toutefois pour référence la loi de finances initiale.

Le total de dépenses ordinaires atteint 365,04 millions, soit une augmentation de 2,76 p. 100. Les dotations du titre III s'élèvent à 132,04 millions de francs et sont en augmentation de 0,31 p. 100. Mais, prenant en compte les charges nouvelles du cabinet, elles intègrent de notables économies sur le fonctionnement de l'administration centrale, ses moyens de communication et d'informatique.

Les subventions du titre IV sont abondées de presque 10 millions de francs. Elles sont confortées de 12,34 millions de francs qui se répartissent ainsi : 1,6 million de francs pour le secteur associatif ; 0,74 million de francs pour le développement territorial du tourisme ; 10 millions de francs pour permettre à Maison de la France de consolider nos parts de marché en Europe et consolider notre action dans la zone Pacifique et en Amérique du Sud, en particulier pour nos produits « littoraux » qui connaissent une stagnation de la demande.

Les moyens alloués aux contrats de plan Etat-régions restent stables à 25 millions de francs.

En revanche, les crédits du titre IV affectés à l'Agence française d'ingénierie touristique sont en diminution de 2,87 millions de francs. La dotation pour 1996 est portée à 10 millions de francs, ce qui ne devrait toutefois pas poser de problèmes compte tenu des réserves accumulées et de la perspective d'un recadrage des missions de l'agence.

Les dépenses en capital subissent, elles, une baisse importante qui touche essentiellement le plan de rénovation des hébergements touristiques et les programmes d'aménagement touristique.

Les ouvertures d'autorisations de programme passent de 84,025 millions de francs à 64 millions de francs, les moyens consacrés aux contrats de plan Etat-région restant bien sûr stables.

Les crédits de paiement, eux, sont ramenés de 53,525 millions de francs à 28,2 millions de francs. Je dois vous faire part, madame le ministre, du regret unanime de mes collègues de la commission quant à l'importance de cette réduction qui affecte le tourisme associatif et les opérateurs sur le terrain.

Mais il est clair qu'on ne peut vouloir tout et son contraire et prétendre, dans le cadre d'une même enveloppe, augmenter toutes les lignes budgétaires. La priorité accordée, à juste titre, à la promotion et au soutien à l'emploi ne peut être remise en question.

Il faudra, en revanche, rechercher toutes voies et moyens pour soutenir, en 1996, le secteur associatif et trouver, en concertation avec ses représentants, les solutions pour affecter, d'une part, ces aides aux équipements situés dans les zones qui en ont le plus besoin et, d'autre part, clarifier et rendre plus loyale la concurrence au secteur marchand.

D'une façon plus générale, au chapitre des satisfactions, il faut noter plusieurs éléments de satisfaction.

D'abord, madame le ministre, outre votre présence et votre rôle à la tête du ministère, la mise à votre disposition, en tant que de besoin, de dix-neuf directions d'ad-

ministration centrale de ministères et votre participation au comité interministériel pour le développement de l'emploi.

La consolidation des délégations régionales au tourisme, après la réorganisation judicieuse de l'administration centrale l'an dernier, voie dans laquelle il faudra poursuivre pour donner aux délégations suffisamment de moyens afin d'assurer à la fois leur crédibilité et leur efficacité.

Le recadrage des missions de l'AFIT vers la production et la relation directe marchés-produits avec Maison de la France ;

Les actions de soutien à l'emploi et à l'insertion des jeunes ;

L'ensemble des mesures prises en faveur du secteur de l'hôtellerie, café, restauration et, en particulier, de l'hôtellerie indépendante ;

La signature, en septembre, du décret rendant obligatoire la déclaration à la mairie des hébergements à vocation touristique, et de la circulaire d'application de l'accord-cadre pour la sauvegarde et le développement de l'emploi dans l'industrie hôtelière, par lequel l'Etat et les professionnels s'engagent à garantir 10 000 emplois sur trois ans ;

La diminution des charges par la prise en compte de la spécificité horaire du SMIC hôtelier et l'annualisation du temps de travail des contrats initiative emploi ;

La garantie du financement – pour la création d'entreprise et du rééchelonnement des dettes par l'extension du fonds SOFARIS aux entreprises de service, aux particuliers et au commerce de détail, avec un taux de garantie porté de 50 à 60 et 70 p. 100 ;

Le soutien aux établissements employant moins de dix salariés par la création d'un « fonds de garantie très petites entreprises », qui peut précisément bénéficier à de multiples entreprises touristiques ;

L'aide à la transmission d'entreprises d'hôtellerie ou de restauration par un abattement de 50 p. 100 sur la valeur des biens transmis dans la limite de 100 millions de francs ;

Enfin, la création de la Commission nationale de régulation des hébergements touristiques chargée d'examiner le problème de la surcapacité, lequel sera d'ailleurs en grande partie traité par la mesure, déjà votée, de suppression de la défiscalisation.

A n'en pas douter, ces dispositions, qui n'entrent pas toutes dans le cadre de ce budget, mais auxquelles vous avez pris une part active, vont dans le bon sens, compte tenu des problèmes de concurrence, de financement ou de formation auxquels sont confrontés les hôteliers indépendants et des problèmes de TVA rencontrés par les restaurateurs en raison de la différence entre les taux appliqués selon les modes d'exercice et des avantages dont bénéficient sur ce point les restaurateurs des pays concurrents.

Il faudra rester vigilant et porter attention à ces difficultés pénalisant un secteur qui constitue la spécificité de notre tourisme et lui donne sa force attractive.

De même, il conviendra de veiller à la façon dont le fonds SOFARIS et les prêts sur ressources CODEVI seront réellement mis à disposition sur l'ensemble du territoire national.

Enfin, il est souhaitable d'inscrire le tourisme dans les perspectives ouvertes par la loi d'aménagement et de développement du territoire. Il faut inciter les « pays » à

inventorier leurs atouts, à proposer des produits spécifiques en fonction des marchés, à coordonner leurs actions avec les collectivités, à intégrer, pour leur promotion et leur commercialisation, les systèmes d'information que vous voulez fédérer. Autant de missions qui pourraient être dévolues à des délégations régionales au tourisme, à la condition, bien sûr, qu'elles soient renforcées.

Je conclurai, madame le ministre, en vous indiquant que mes collègues de la commission de la production et des échanges ont bien voulu suivre mon avis et donner leur accord à l'adoption des crédits du tourisme pour 1996. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jean Tardito. Ce n'est pas un bon avis !

M. le président. La parole est à M. Léonce Deprez, pour le groupe UDF.

M. Léonce Deprez. Madame le ministre, mes chers collègues, je ne reviendrai pas sur ce qu'ont dit, dans leurs rapports excellents, les deux rapporteurs Jean-Jacques Descamps et Jean-Michel Couve : mieux vaut essayer de présenter ici des réflexions et des propositions complémentaires pour que ce rendez-vous annuel de l'économie du tourisme devienne une rencontre permettant d'aborder le fond du problème. Les rapporteurs ayant analysé les données budgétaires, je m'attacherai à appeler votre attention sur des points fondamentaux.

Puisque nous sommes à l'heure des réformes, ne craignons pas d'avoir l'esprit réformiste à l'égard de l'économie touristique – comme à l'égard, de tous les autres problèmes du temps. Deux brèves observations en guise de préambule. J'ai pu les formuler à l'issue de six mois de mission – cette mission que j'ai vécue, à la demande de votre prédécesseur, madame le ministre, durant l'année 1994, a débouché sur un rapport que je vous ai remis et auquel vous avez bien voulu prêter votre attention.

En cette fin d'année 1995, ne nous voilons pas la vérité. Nous vivons, chacun le constate, une période de stagnation, ayons le courage de le dire. Nous ne progressons plus du point de vue de la fréquentation, du chiffre d'affaires. Or la stagnation étant le commencement de la récession, il ne faut pas l'accepter.

D'autre part, ayons aussi le courage de dire, si les statistiques relatives au tourisme sont satisfaisantes, les résultats de celui-ci le sont beaucoup moins. Il suffit d'écouter les professionnels ou les élus pour s'en convaincre. Certes, vous pouvez encore être fière des résultats, comme vos prédécesseurs, notamment Jean-Jacques Descamps, l'ont été depuis plusieurs années : il n'en reste pas moins que l'économie touristique française est en mauvaise santé en profondeur. Si l'on ne part pas de cette constatation pour analyser les crédits du tourisme, on se trompe et on trompe. De ce point de vue, je vais m'attacher à compléter ce qui a été dit par mes collègues, en visant tout spécialement le fond du problème.

Or, le fond du problème, c'est la production. Quelle que soit la branche de l'économie que l'on examine, il faut toujours partir de ce que l'on produit, et des forces de production. Celles-ci, quelles sont-elles ? Les forces productives, ces forces vives, sont à la fois publiques, professionnelles et privées. Selon cette perspective, il faut s'attacher à comprendre pourquoi il y a stagnation, mais le comprendre en étant animé par une volonté de réformer. En somme, la politique du ministère, soutenue par le budget présenté, doit viser d'abord, notamment parce

que ce budget est restreint, l'amélioration de la production. Ce thème, je le développe depuis quelques années, mais c'est plus nécessaire que jamais.

Car si nous ne progressons pas, ce n'est pas tant que nous ne faisons pas assez de publicité – peut-être faudrait-il d'ailleurs en faire plus, notamment à l'étranger, comme l'a dit Jean-Jacques Descamps – c'est que nos produits devraient être plus attractifs, plus diversifiés, plus complets. Nous avons une formidable chance en France, je l'ai constaté l'année dernière pendant les quelques mois de mon « tour de France » : nous avons la chance de pouvoir offrir des produits diversifiés. Mais ces produits, nous devons les professionnaliser davantage. Nous les offrons un peu dans le désordre alors que la clientèle, nationale et, *a fortiori*, internationale, est de plus en plus exigeante.

Les produits doivent être professionnalisés, qu'ils soient proposés à partir des espaces ruraux ou à partir des espaces urbains.

Ces produits doivent être plus complets, et j'insisterai sur des aspects qui ne sont pas suffisamment mis en relief. Une des composantes essentielles des produits touristiques est l'environnement, l'espace libre, qui est nécessaire pour connaître des sensations qu'on n'a pas pendant le temps de travail.

Ce que veut d'abord, aujourd'hui, le client touriste, c'est goûter à la qualité d'un espace. Or la richesse de la France est précisément de proposer des espaces de qualité ; je suggère que notre politique de l'économie touristique favorise davantage ces espaces.

Madame le ministre, vous êtes ministre du tourisme, vous devez donc être de plus en plus ministre de la coopération interministérielle, car il est évident que vous devez avoir un droit de regard sur l'espace et sur toutes les questions liées à l'environnement. C'est en effet un environnement de qualité qu'il faut offrir au client, aussi bien à la campagne qu'à la ville.

Le client touriste recherche des activités liées à la qualité de l'espace, mais parfois liées aux équipements. Ceux-ci doivent être diversifiés et offrir une réponse aux besoins de la vie : santé, culture, épanouissement physique.

Vous avez vocation à être, aux côtés du secrétaire d'Etat pour l'emploi, délégué auprès du Premier ministre, le ministre de l'emploi nouveau. Car, quand on parle d'espace, d'environnement, d'équipements diversifiés, on parle nécessairement d'emplois nouveaux dans la mesure où l'on veut que ces espaces créent une valeur ajoutée croissante d'année en année. Or ça ne se fait pas tout seul, sans investissements !

De grâce, cessons d'enfermer le tourisme dans un meuble à tiroirs ! Le tourisme doit s'insérer dans une politique d'aménagement du territoire, dans une politique des collectivités territoriales ayant une vocation touristique.

Et pour être vrai à l'égard des citoyens et des parlementaires, on doit nécessairement établir un lien entre le budget de l'aménagement du territoire, le budget de l'économie touristique et le budget des collectivités locales, à travers la dotation globale de fonctionnement.

Si j'insiste autant sur ce point, c'est parce qu'il faut, désormais, davantage penser à la production si l'on veut développer la clientèle, mon expérience en ce domaine me permet de l'affirmer.

Je propose une réforme de notre organisation territoriale de l'économie touristique et j'insisterai jusqu'à ce que celle-ci soit réalisée. J'estime que l'organisation

actuelle doit être revue, ou du moins clarifiée, qu'il faut la parfaire. Car les forces de production dont je parle sont nécessairement des forces de co-production, publiques aussi bien que privées, qui doivent s'associer. Et ce travail partenarial doit s'exprimer dans des pôles territoriaux d'économie touristique, que je propose de reconnaître et de développer.

Ces pôles territoriaux peuvent être classés en trois catégories : les stations, les villes de congrès et les pays d'accueil ruraux.

Je parlerai d'abord des stations, à propos desquelles j'ai déposé une proposition de loi. Adoptons une fois pour toutes le mot « station », donnons-lui un caractère officiel ! Je propose de labelliser le terme. Ne devient pas collectivité territoriale à vocation touristique qui veut. Il faut le mériter, par un ensemble d'efforts concernant l'espace, les équipements et l'encadrement.

Les stations thermales jouent un grand rôle dans la vie touristique française. Elles produisent du chiffre d'affaires et sont dignes de l'attention non seulement du ministère de la santé mais aussi du ministère du tourisme. Elles ont ouvert la voie à ce qu'on appelait la « saison des étrangers », ce qui explique qu'on ait conservé le mot « saison » au singulier. C'était l'époque où les curistes suivaient des cures thermales. Ces stations ont toujours une grande place dans l'économie touristique française.

Mme le président. Mon cher collègue, pourriez-vous vous acheminer vers votre conclusion ?

M. Léonce Deprez. Il est très regrettable que je doive déjà conclure car ce sujet mériterait un peu plus d'attention. Les questions de ce type sont souvent examinées rapidement, très superficiellement. Néanmoins, madame le président, je vais tenir compte de votre observation.

Je propose donc une organisation territoriale du tourisme fondée sur les stations, les villes de congrès et les pays d'accueil ruraux. Jean-Jacques Descamps a été l'un des premiers à attirer l'attention sur la nécessité de définir des pays d'accueil ruraux. Mais il faut les organiser, et un très grand nombre d'espaces ruraux méritent une politique spécifique ; je recommande d'orienter les crédits vers les pays d'accueil intercommunaux dont mon collègue Trigano parlera tout à l'heure, en insistant sur les hébergements touristiques.

Pour ces pays, comme pour les villes de congrès, il faut au-delà de l'hébergement, consentir, un énorme effort en faveur de l'environnement, des équipements et de l'encadrement professionnel.

Je conclurai sur la nécessité de définir une organisation plurisaisonnière. C'était d'ailleurs la mission que m'avait confiée votre prédécesseur l'année dernière, madame le ministre. C'est tout à fait possible à réaliser, mais il faut que l'ensemble des ministères conjuguent leurs efforts afin que le temps libre des uns devienne le temps de travail des autres durant les douze mois de l'année. C'est ce que j'appelle le « tourisme des quatre saisons », dont on a quelques exemples en France, qu'il conviendrait de multiplier. Eu égard aux limites de votre budget, je vous propose, madame le ministre, de profiter de l'année 1996 pour expérimenter une action gouvernementale en faveur de douze pôles territoriaux d'économie touristique.

Quatre pôles territoriaux regrouperaient les stations thermales, de montagne, maritimes, ainsi que les villes d'art et d'histoire ; ces dernières doivent être incluses dans les stations méritant des séjours.

Il convient également de définir quatre villes de congrès, car le tourisme d'affaires tient une grande place dans les emplois et dans le chiffre d'affaires touristique.

Enfin, on pourrait retenir quatre pays d'accueil ruraux intercommunaux.

Cela montrerait qu'une politique de l'Etat bien ciblée est susceptible de développer les produits et le chiffre d'affaires du tourisme. Car si l'on améliore la qualité et la diversité des produits, on attirera une clientèle de plus en plus importante, qui effectuera des séjours touristiques non plus seulement pendant un ou deux mois de vacances, mais pendant les douze mois de l'année. Ainsi, on aura bien travaillé pour l'emploi et pour le développement du chiffre d'affaires de l'économie touristique. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Mme le président. Monsieur Deprez, vous avez excédé votre temps de parole.

La parole est à M. Jean Tardito, pour cinq minutes.

M. Jean Tardito. Madame le président, madame le ministre, mes chers collègues, malgré les circonvolutions circonstanciées de nos deux rapporteurs, pour la seconde année consécutive, le budget du tourisme enregistre une baisse de 3,8 p. 100. Il passe sous la barre des 400 millions de francs et représente moins de 0,02 p. 100 du budget de l'Etat.

Quant aux crédits affectés au tourisme social – je ne m'attacherai qu'à cet aspect dans le temps de parole qui m'est imparti –, jamais ils n'ont été aussi bas sous la V^e République. Ils deviennent une ligne budgétaire symbolique, fossilisée.

L'inquiétude est grande parmi les associations concernées. Les crédits prévus pour la rénovation des hébergements touristiques à caractère associatif diminuent de façon importante. Les autorisations de programme consacrées à la rénovation de ce type d'hébergement chutent de 34 p. 100 et les crédits de paiement passent de 15,5 millions à 6,9 millions de francs, soit un plongeon de 56 p. 100. C'est du laminage ! Cette chute dramatique intervient à mi-parcours du plan engagé, il y a cinq ans, par les pouvoirs publics afin de rénover le patrimoine des villages et maisons familiales de vacances gérés par les associations.

Pourtant – et cela a déjà été souligné –, ces équipements jouent un rôle incontestable dans leur région d'implantation au regard de l'emploi et de l'aménagement du territoire. Faut-il rappeler que 43 p. 100 d'entre eux sont situés dans des zones rurales ou de moyenne montagne ?

Ces maisons et villages de vacances représentent parfois le premier employeur local et induisent une importante activité, d'une part, grâce aux dépenses quotidiennes de chaque vacancier et, d'autre part, du fait de l'aide aux entreprises locales impliquées dans leur rénovation.

Leur utilité est avérée mais leur maintien dépend notamment des crédits du budget du tourisme ; or celui-ci s'effondre. La disparition programmée de ces crédits aggraverait la situation de régions déjà durement touchées par le chômage, ainsi que la désertification économique et humaine. Il est vrai que cela se ferait sans bruit et que ça passerait peut-être mieux !

Les crédits relatifs au développement des industries touristiques sont en légère hausse par rapport au budget précédent et passent de 25,6 à 27,2 millions de francs ; ils regroupent des actions à caractère social, économique et de formation. Je souhaiterais, madame le ministre, que vous précisiez ce qui, dans cet article créé en 1995, reviendra aux actions à caractère social et à l'aide aux associations et fédérations, et je vous en remercie par avance.

Je souhaiterais davantage encore, à l'instar des organisations du tourisme social, que vous preniez en compte la demande de revalorisation du patrimoine du tourisme associatif, notamment dans « l'aide à la pierre », afin que ce secteur puisse continuer à accueillir dans les meilleures conditions des millions de familles en France, pour des séjours de qualité, abordables par tous, ce que tout le monde souhaite.

Comment peut-on à la fois envisager la liquidation du tourisme social associatif et affirmer, comme le faisait le Premier ministre devant le conseil national de la vie associative : « Les associations sont aujourd'hui une école de solidarité et d'innovation. Vous êtes un des rares secteurs de la vie sociale à avoir fait preuve d'une vigueur toujours renouvelée alors même que beaucoup autour de nous baissaient les bras. » ?

Il y a là une contradiction incontournable. Derrière le discours, la réalité de la politique du Gouvernement et de ses prédécesseurs consiste à privilégier de manière massive, sinon exclusive, le développement du tourisme marchand. En effet, sur un total de sept milliards de dépenses publiques – toutes sources de financement confondues – consacrées en 1993 au tourisme, la part destinée à la rénovation des infrastructures du tourisme social a été de 88 millions de francs, soit 1,20 p. 100 au total. C'est pourtant près de 1,4 milliard qu'il faudrait à ce secteur pour réaliser les investissements de rénovation. La capacité d'autofinancement étant estimée à 600 millions de francs, il faudrait 800 millions de francs d'aides diverses, soit une moyenne annuelle de 160 millions de francs pendant cinq ans. Si nous rapprochons cette somme des 6,9 millions de francs de crédits prévus dans le budget pour 1996, nous voyons que nous sommes loin du compte, il est superflu de le préciser !

Par ailleurs, les faibles autorisations de programme inscrites cette année resteront des vœux pieux si les crédits de paiement disparaissent ou restent à ce niveau symbolique.

Ce choix, discriminatoire à l'égard du tourisme social, s'illustre encore dans le refus de mettre en place un statut fiscal approprié reconnaissant l'utilité sociale et culturelle de ce secteur, statut distinct de la fiscalité des entreprises commerciale et excluant notamment l'assujettissement à l'impôt sur les sociétés.

Nous ne suivons pas les avis des deux rapporteurs, ne serait-ce qu'en raison de l'insuffisance des crédits, qui annonce une liquidation du tourisme social. Le groupe communiste ne peut donc que s'opposer à ce projet de budget.

Mme le président. La parole est à M. Alain Le Vern, pour cinq minutes.

M. Alain Le Vern. Madame le président, madame le ministre, mes chers collègues, après une diminution de 13,5 p. 100, puis de 12,18 p. 100 l'an dernier, le budget du ministère du tourisme affiche pour la troisième année consécutive une baisse significative, de 3,8 p. 100 en francs courants.

M. Michel Bouvard. Et avant, il ne diminuait pas ?

M. Alain Le Vern. Ainsi, en quelques années, vous êtes parvenus à mettre en danger un secteur d'activité prospère et valorisant pour notre pays.

Aujourd'hui, avec 0,02 p. 100 – deux centièmes – du budget de l'Etat, la capacité d'intervention du ministère s'amenuise dangereusement. Dans le même temps, madame le ministre, vous augmentez la dotation du

ministère au groupement d'intérêt économique Maison de la France, qui fait un travail reconnu et apprécié, ce qui aboutit à déléguer plus d'un tiers de vos crédits et à mettre en péril les moyens propres du ministère et des délégations régionales au tourisme, lesquelles voient les crédits qui leur sont affectés diminuer très sensiblement.

Certes, chacun se félicite de la place prise par l'activité touristique en France pendant les dernières décennies. Représentant 60 milliards de francs de solde positif, un million d'emplois directs, de nombreux emplois saisonniers et indirects, elle a créé jusqu'à ces dernières années près de 36 000 emplois par an, constituant un élément fort d'aménagement du territoire, notamment du monde rural et des zones de moyenne montagne, aujourd'hui malheureusement abandonnées par un autre volet de la politique gouvernementale, la politique d'aménagement du territoire, dont les crédits ont diminué de 11 p. 100. Il faut également déplorer la forte réduction des programmes d'incitation du ministère du tourisme, victime de coupes claires dans les crédits de paiement et les autorisations de programme.

En dépit de tout cela, la force de ce secteur tient à la diversité de ses acteurs, à leur capacité d'adaptation et aux efforts qu'ils ont accomplis ces dernières années pour satisfaire aux nouvelles exigences du tourisme.

Le ministère du tourisme est, certes, un ministère de coordination et d'impulsion. Mais, sans moyens, il apparaît désormais symbolique, même si nous sommes tous attachés à cette symbolique. La réduction de sa capacité d'intervention se traduit d'ailleurs déjà dans les résultats, et cela a été souligné !

Car si le nombre de touristes sur le marché augmente chaque année de 5 p. 100, la France voit le nombre de touristes étrangers stagner ou, pire, régresser ; nous perdons par conséquent des parts de marché. Il est vrai que les efforts du Gouvernement pour parvenir à ces résultats sont considérables : si, pendant la dernière décennie, de nombreux événements ont permis d'assurer le succès de la destination France – je pense aux Jeux Olympiques d'hiver, au Bicentenaire de la Révolution, à l'effet Eurodisney – force est de constater que, depuis quelques années, les initiatives manquent.

M. Michel Bouvard. Les Jeux ne sont pas à mettre au crédit des socialistes !

M. Alain Le Vern. J'allais oublier l'événement majeur de 1995 : la reprise des essais nucléaires, qui a entraîné le boycott de nos produits et de la destination France. Je pourrais aussi évoquer les augmentations de la TVA et de la taxe intérieure sur les produits pétroliers, qui ont découragé beaucoup de bonnes volontés, ainsi que les atteintes au pouvoir d'achat, qui ont entraîné des coupes claires dans le budget des familles aux revenus moyens ou modestes, coupes affectant surtout les vacances et les loisirs.

Vous voudriez tuer la poule aux œufs d'or du tourisme, que vous ne vous y prendriez pas autrement !

Les rapports des commissions contiennent, au-delà d'une analyse très technique, des éléments confirmant cette chute inquiétante et MM. les rapporteurs ont d'ailleurs déployé des talents certains pour dire avec pudeur leur inquiétude, pour ne pas dire leur mécontentement.

Madame le ministre, les quelques arbitrages auxquels vous avez dû procéder pour gérer la pénurie sont contestables et risquent de stopper bien des efforts engagés de longue date, pour la formation du personnel, l'amélioration de la qualité de l'accueil, la mise à niveau de la

petite hôtellerie, indispensable dans les zones rurales, la rénovation des hébergements touristiques à caractère associatif. Je dénoncerai également les baisses de 34,2 p. 100 des autorisations de programme et de 55 p. 100 des crédits de paiement du titre VI.

Sur tous ces points, on doit déplorer le démantèlement d'une politique qui a fait ses preuves. Il y a aussi une erreur, une faute d'analyse de l'évolution des habitudes et des pratiques touristiques faites davantage de séjours courts, variés, proches des terroirs, de l'authenticité et de la nature.

Votre budget consacre de plus, un abandon des zones rurales et de moyenne montagne, délaissées par les grands groupes qui se concentrent sur les six régions touristiques françaises.

Par ailleurs, le titre IV, dont le libellé a été modifié, ne permet plus de distinguer ce qui relève de la formation et ce qui relève des actions à caractère social ou économique.

Le ministère du tourisme est un ministère de coordination, mais aussi d'anticipation. Il lui faut prévoir et comprendre les évolutions des pratiques touristiques, donner les impulsions nécessaires, organiser la mobilisation des acteurs et des professionnels. Si les analyses sont largement convergentes quant à ce qu'il faudrait faire, on ne peut que constater que les moyens mis à votre disposition dans le budget de 1996 ne permettront pas de les mettre en œuvre.

C'est la raison pour laquelle le groupe socialiste refusera de voter ce budget, dont il considère qu'il constitue une faute contre l'avenir du tourisme !

Mme le président. La parole est à M. Michel Bouvard.

M. Michel Bouvard. Madame le président, madame le ministre, mes chers collègues, pour la troisième année, il me revient d'exprimer la position du groupe du Rassemblement pour la République sur le projet de budget du tourisme.

Une fois encore, mes premiers propos seront pour regretter la faible part consacrée par l'Etat à cette activité génératrice d'emplois et d'excédents commerciaux dans la balance des paiements, une activité qui joue un rôle central dans la politique d'aménagement du territoire, ainsi que l'a rappelé avec beaucoup de compétence Jean-Michel Couve.

Les crédits de votre ministère, avec un total de 393,24 millions de francs, sont en régression par rapport aux crédits de la loi de finances initiale pour 1995, soit 408 millions, mais ils équivalent à ceux de la loi de finances rectificative.

Certes, nous savons que tous les crédits en faveur du développement touristique ne se trouvent pas dans ce budget : il conviendrait d'intégrer des crédits du ministère de l'agriculture, de l'aménagement du territoire, du ministère de la culture, pour ne citer que les principaux, qui concourent aussi à notre développement touristique. Malgré les demandes des rapporteurs, il est difficile faute d'éléments chiffrés de pouvoir établir un inventaire complet de l'effort budgétaire de l'Etat en faveur du tourisme. Notre groupe souhaite que votre ministère puisse, à l'avenir, se doter des moyens nécessaires pour réunir ces données indispensables à toute comparaison, notamment avec l'étranger.

Face aux 671 milliards que rapporte cette activité qui représente près de 10 p. 100 du produit intérieur brut, le budget du tourisme reste le parent pauvre du budget de l'Etat. Mais cette situation, je le rappelle à notre collègue

du groupe socialiste, n'est pas nouvelle : on a connu dans le passé des chutes beaucoup plus vertigineuses. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Alain Le Vern. Vous avez la mémoire sélective !

M. Michel Bouvard. Il s'agit, pour le groupe du RPR, d'une préoccupation réelle eu égard aux efforts de promotion et aux crédits croissants mobilisés par nos principaux concurrents, l'Espagne et l'Italie, qui bénéficient, de surcroît, des effets de leur politique monétaire dans ce secteur très sensible à l'évolution des changes.

Nous devons cependant saluer la volonté du Gouvernement et du Président de la République, qui s'y était engagé devant les professionnels durant sa campagne – j'en ai un souvenir très précis, comme Jean-Michel Couve – de marquer la place du tourisme par un ministère à part entière.

Je souhaite très sincèrement que se confirment les moyens de coordonner l'ensemble des acteurs du tourisme, privés et publics.

M. Alain Le Vern. Vous avez des promesses ?

M. Michel Bouvard. Votre ministère doit être, madame le ministre, non un lieu de dirigisme, mais bien un lieu d'impulsion. Le décret d'attribution vous donne d'ailleurs toute compétence pour travailler avec l'ensemble des administrations centrales et les organismes concernés. J'en avais exprimé le souhait l'an dernier à cette tribune au nom de notre groupe. Je veux donc dire ma satisfaction.

Avant d'en venir à différents points concernant l'évolution du tourisme dans notre pays, je voudrais, mes chers collègues, évoquer, comme j'ai pu le faire en tant que rapporteur spécial du budget des transports terrestres, ce qui doit être à mon sens l'une des règles à observer dans une période de restriction budgétaire légitime.

Nous nous devons de préserver dans le budget de l'Etat ses crédits productifs et de nous garder des fausses économies. Ainsi que Jean-Jacques Descamps le disait tout à l'heure avec la même force, il y a des ministères où l'on ne peut pas réduire les crédits.

Qu'est-ce que des crédits « productifs » ? Ce sont notamment les crédits qui ont un effet multiplicateur et qui permettent, lorsque l'Etat met un franc, de mobiliser un, deux ou trois francs et de créer ainsi de la richesse, dont le budget bénéficiera à son tour sous forme de recettes de TVA ou d'impôt sur les sociétés, par exemple. A cet égard, le budget du tourisme est sans doute l'un de ceux où l'effet multiplicateur est le plus fort.

M. Jean-Michel Couve, rapporteur pour avis. C'est vrai !

M. Michel Bouvard. Méfions-nous des fausses économies, c'est-à-dire de la tentation de réaliser aujourd'hui des économies qui risquent de se traduire demain par des dépenses supérieures. Ainsi, il serait vain de croire qu'en économisant sur une campagne de promotion à l'étranger ou sur un service du tourisme français, hors de nos frontières, on réalisera une économie car il en coûtera alors plus demain pour nous réimplanter sur un marché où, de surcroît, nous aurons donné le sentiment d'un manque de constance vis-à-vis des partenaires locaux, alors que, dans le même temps, nos concurrents en auront bénéficié.

J'affirme cela pour faire valoir dès maintenant que le budget du tourisme, compte tenu de sa petitesse, ne me paraît pas pouvoir faire l'objet de réduction, parce qu'il en coûterait davantage à l'Etat. Cela n'interdit pas, bien sûr, une plus grande efficacité dans les moyens, et c'est sans doute possible.

Je voudrais maintenant évoquer trois points qui me paraissent essentiels pour l'avenir de notre politique touristique : la politique de promotion à l'étranger, les moyens d'investissement au niveau national, le confortement de la politique de qualité et la diversification des produits.

La politique de promotion à l'étranger, dont l'acteur principal demeure la Maison de la France, reste, même si elle enregistre une progression, faible comparée aux efforts consentis par nos principaux concurrents. Ainsi, l'Italie a par rapport à la France un taux d'effort de 1,5 rapporté au PIB, l'Espagne de 9, la Grande-Bretagne de 2,5.

Disneyland-Paris, comme l'a souligné justement dans son rapport Jean-Michel Couve, a dépensé à lui seul, en 1994, autant que la France pour soutenir son action de promotion à l'étranger. C'est pourquoi je tiens à saluer, au nom du groupe du Rassemblement pour la République, les efforts accomplis par les professionnels pour participer à cette action de promotion commune : leur part a régulièrement augmenté et leur mobilisation se révèle plus forte que celle de l'Etat.

S'agissant de cette action de promotion, j'ai noté, madame le ministre, la priorité donnée par votre ministère à la zone Pacifique.

Permettez-moi aussi d'insister sur l'impérative nécessité d'une présence renforcée en Europe centrale et orientale, qui devient une zone émettrice de tourisme, comme l'a souligné Jean-Jacques Descamps dans le rapport qu'il a rédigé au nom de notre commission des finances.

Nous savons, là aussi, qu'une présence dès l'origine sur des marchés naissants et en plein essor se révélera plus efficace qu'une action tardive et donc plus coûteuse, une fois que seront constitués des courants d'échanges touristiques. Je vous remercie par avance de nous indiquer ce qui est prévu par votre ministère dans ces pays.

J'en arrive aux moyens d'investissement.

La diminution des crédits prévus au titre VI est, pour nous, une source de préoccupation même si nous savons que les crédits de paiement, ont subi une forte hausse en 1995 pour solder des opérations.

Les autorisations de programme restent stables par rapport à la loi de finances rectificative pour 1995. Je voudrais cependant que vous nous indiquiez si ces moyens permettront de respecter les objectifs des contrats de plan, qui concentrent dorénavant la majeure partie de ces actions.

Il ne m'est pas possible d'évoquer la politique d'investissement sans revenir sur le problème posé par la disparition en tant que telle de la DGF touristique. Celle-ci, supérieure au budget de votre ministère, constituait un moyen essentiel d'action pour les communes et contribuait, de ce fait, à un aménagement touristique du territoire dans les zones les plus fragiles en même temps qu'elle avait ses propres mécanismes de péréquation, instituant ainsi une juste répartition entre les collectivités bénéficiaires.

Le bilan de la réforme de la DGF vient de faire l'objet d'un rapport du Gouvernement au Parlement, en application de l'article 38 de la loi de décembre 1993. Ce rapport, émanant de la direction générale des collectivités locales, conclut positivement sur la forfaitisation de la dotation touristique et sur le traitement, au travers de la DDR déconcentrée, des besoins des communes qui développent leurs efforts dans le tourisme. De ce fait, il est proposé de ne pas revenir à une dotation particulière.

Je souhaite vivement que le Gouvernement engage sur ce point une concertation avec les organismes représentatifs des communes touristiques et les parlementaires, étant entendu que la loi n'a pas réglé – le rapport l'a d'ailleurs reconnu – le problème des communes qui étaient nouvellement éligibles en 1993 et qui ont été lourdement pénalisées. Ces communes, pour l'essentiel des communes de montagne, attendent avec impatience la révision du dispositif législatif.

Je ne dispose pas d'un temps suffisant pour traiter cette question dans le détail. Mais j'insisterai sur le fait qu'il est impératif que les surcoûts liés aux investissements touristiques pour le contribuable local soient pris en compte.

Quant à la qualité et à la diversification du produit touristique, elles s'inscrivent dans le cadre d'une politique de développement durable du tourisme dans notre pays, permettant de conforter les clientèles et d'être moins tributaire des aléas monétaires. En ce sens, il s'agit pour nous d'une priorité.

La modernisation de l'hôtellerie indépendante et le soutien à la formation et à l'emploi dans ce secteur constituent l'une de ces priorités.

Nous nous félicitons de l'extension à ce secteur des mesures prises en faveur des PME et PMI et des premiers accords qui ont été signés. Néanmoins, il importe de relancer l'action de modernisation de l'hôtellerie, le plan de 1991 n'ayant pu aller à son terme.

Le classement des meublés, avec une plus grande unité et donc une meilleure reconnaissance pour le consommateur, apparaît aussi comme une priorité.

J'en viens au développement des filières. Les moyens mis à votre disposition par les autres administrations doivent le rendre possible, qu'il s'agisse du tourisme patrimonial, du tourisme sportif, du tourisme environnemental. Il importe de bâtir des produits, des circuits et d'en assurer la promotion. Le succès du tourisme itinérant, qui enregistre l'un des plus forts taux de satisfaction de la clientèle, doit conforter cette priorité. Nous souhaitons connaître vos intentions en ce domaine.

Je voudrais maintenant évoquer, madame le ministre, quelques préoccupations particulières aux élus de la montagne, dont je préside le groupe à l'Assemblée.

Je me féliciterai tout d'abord du nouveau calendrier des vacances d'hiver, qui répond à une de nos très anciennes demandes.

M. André Trigano. Absolument !

M. Michel Bouvard. A cet égard, les élus du parti socialiste feraient bien de balayer devant leur porte !

M. Alain Le Vern. C'est une obsession !

M. Michel Bouvard. S'agissant du fonds neige, j'ai lu dans la presse vos déclarations faites à Chambéry sur sa mise en place en 1996. Mais je n'ai pu repérer d'inscription budgétaire particulière.

Je vous rappelle les engagements pris par le Premier ministre précédent à ce sujet, en réponse aux élus, devant le Conseil national de la montagne, au mois de juillet 1994, et, plus récemment, lors de l'entretien entre le bureau de l'ANEM, conduit par son président, Patrick Ollier, et Alain Juppé. Je souhaiterais connaître la date de mise en œuvre de ce fonds, qui sera abondé, je le rappelle, conjointement par les professionnels et l'Etat.

Je voudrais également rappeler la nécessité de la participation de l'Etat aux actions de l'association PAM – les professionnels associés de la montagne –, qui regroupe la

quasi-totalité des professionnels du secteur et qui, comme Maison de la France le fait à l'étranger, assure en partenariat la promotion des sports d'hiver et d'été au niveau national.

Depuis 1989, votre ministère a toujours apporté son concours financier à nos actions, celui-ci étant même monté à 4 millions de francs. En 1995, 650 millions de francs ont été attribués à l'association PAM. Au moment où nous lançons la campagne 1995-1996 et, à quelques jours de l'ouverture du Parc des Neiges, nous sommes toujours dans l'attente de la confirmation de votre engagement.

Le président de l'association PAM vous a écrit. Nous n'avons quant à nous pas de réponse. J'aimerais aujourd'hui en avoir une, et si possible positive.

Madame le président, madame le ministre, mes chers collègues, au terme de ces propos, après avoir rappelé notre souci de voir le tourisme mieux pris en compte par l'Etat, après avoir dit notre satisfaction d'un ministère à part entière, voulu par le Président de République, un ministère qui doit permettre une politique plus volontariste du tourisme face à la concurrence étrangère croissante, j'indiquerai que le groupe du RPR apportera son soutien au budget du tourisme de 1996.

Mme le président. La parole est à M. Frédéric de Saint-Sernin.

M. Frédéric de Saint-Sernin. Madame le ministre, ainsi que vous l'avez souligné vous-même, le tourisme doit bénéficier d'un ministère de plein exercice. M. Bouvard a lui aussi insisté sur ce point.

Il s'agit là, de la part du Président de la République et du Premier ministre, d'une vraie reconnaissance pour cette activité dont vous avez rappelé qu'elle constitue l'une des grandes richesses de notre pays, ce qui est d'ailleurs trop souvent méconnu.

Le tourisme est aussi appelé à jouer un rôle de plus en plus important dans notre économie. L'Etat ne peut donc pas être absent dans ce secteur, d'autant plus que le tourisme est certainement l'un des secteurs qui devraient être les plus créateurs d'emplois dans les années à venir. Il mérite donc une attention toute particulière. Je constate avec satisfaction que vous avez su dégager, au sein d'un budget qui ne laisse pas beaucoup de marges de manœuvre, des crédits spécifiques de soutien aux entreprises du secteur.

A cet égard, j'ai noté que votre action s'articulait sur deux axes principaux.

En premier lieu, il faut prévoir une aide conjoncturelle à ces entreprises afin qu'elles puissent s'adapter à l'évolution du marché et aux exigences nouvelles de la clientèle alors que la concurrence internationale se fait chaque jour de plus en plus vive.

Vous permettrez à l'élu d'un département rural qui possède un patrimoine touristique de qualité de vous dire à quel point il est indispensable d'aider cette petite hôtellerie qui constitue une richesse inestimable pour notre pays en assurant un maillage du territoire unique en Europe, pour ne pas dire dans le monde. Je ne peux donc qu'approuver la prolongation des actions amorcées en 1995 avec la SOFARIS, de manière à permettre le réaménagement des prêts consentis à ces petits hôteliers. Cela soulagera de façon appréciable leur trésorerie dont vous savez bien qu'elle constitue pour beaucoup d'entre eux un souci quasi quotidien, qu'ils ont encore exprimé très récemment.

Il en est de même du soutien à la modernisation nécessaire du patrimoine hôtelier rural, qui, mis en place à l'occasion des opérations de transmission, facilitera ces dernières et assurera ainsi le maintien de nombreuses entreprises menacées dans leur survie.

Puisque je parle des petits établissements en milieu rural, permettez-moi de vous féliciter pour la signature tant attendue du décret qui engage véritablement la lutte contre le « paracommercialisme ». Elle marque votre volonté de vous attaquer au problème crucial de la concurrence déloyale. J'espère que d'autres mesures suivront ce premier pas engagé dans la bonne direction.

Le second grand axe de votre action concerne plus particulièrement la formation, dont chacun sait qu'elle est un facteur souvent décisif pour permettre à nos jeunes de trouver un emploi.

Les dispositions que vous nous avez présentées vont elles aussi dans le bon sens : l'insertion des jeunes, la réduction de la précarité, le développement de la pluri-activité, la pérennisation des emplois saisonniers constituent autant d'axes prioritaires qui doivent être encouragés. Cela me paraît d'autant plus intéressant que ces mesures seront mises en œuvre en partenariat avec tous ceux qui agissent dans ce domaine, ce qui confirme votre esprit d'ouverture et permet d'envisager des résultats prometteurs.

L'accord cadre avec le FAFIH est tout à fait significatif de votre volonté d'agir, en concertation, de façon concrète et efficace, au plus près des réalités du terrain.

Madame le ministre, dans cette bataille pour l'emploi engagée par le Gouvernement, vous avez un rôle très important à jouer, et je suis certain que vous trouverez au sein de cette assemblée un appui significatif à votre action. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. La parole est à Mme le ministre du tourisme.

Mme Françoise de Panafieu, ministre du tourisme. Madame le président, mesdames, messieurs les députés, mes chers amis, pour la première fois aujourd'hui, un ministre du tourisme de plein exercice prend la parole de cette tribune.

En dotant ainsi le Gouvernement d'un ministère du tourisme à part entière, le Président de la République et le Premier Ministre ont voulu souligner l'importance que l'Etat doit accorder à ce secteur qui constitue l'une des principales richesses de notre pays.

Que l'on en juge par quelques chiffres.

D'abord, la France est la première destination touristique au monde, avec 60 millions de visiteurs par an. Cela est dû à la nature et à la variété de nos sites et produits touristiques, mais aussi, et il ne faut jamais l'oublier, à la qualité de nos professionnels.

Ensuite, le tourisme est l'un des secteurs majeurs de l'économie française : il représente plus de 9,1 p. 100 de notre produit intérieur brut, contre seulement 5,5 p. 100 dans l'Union européenne.

Enfin, il est aussi l'un de nos principaux atouts dans la lutte que le Gouvernement et nous tous entendons mener contre le chômage.

Ce secteur emploie directement près de 1 million de personnes dans 200 000 petites et moyennes entreprises réparties sur l'ensemble de notre territoire. Avec

151 000 emplois créés en solde net depuis dix ans, et rien que dans l'industrie hôtelière, il apporte une contribution essentielle à la bataille pour l'emploi.

Beaucoup d'autres pays nous envient ces performances qui font de lui une véritable poule aux œufs d'or pour notre économie.

Le tourisme possède une autre vertu cardinale, celle de contribuer efficacement à l'aménagement du territoire et à la lutte contre la désertification rurale. Ce point a été également soulevé par plusieurs intervenants.

Le tourisme est, en effet, l'une des dernières chances de développement dans 40 à 50 p. 100 des départements français dont l'agriculture aura terminé sa mutation dans les années à venir et dans lesquels de trop nombreuses industries traditionnelles sont malheureusement menacées.

Il est aussi l'une des dernières activités de main-d'œuvre durablement créatrices d'emplois, que ce soit dans l'hébergement-restauration, l'accueil ou encore l'animation. Et, par nature, ces emplois de main-d'œuvre ne sont pas délocalisables. A nous d'en tirer profit !

Mais faut-il en déduire que le tourisme marche tout seul et qu'il continuera indéfiniment à nous apporter davantage de richesse et d'emplois ? Sûrement pas, car si notre position est forte, elle est également menacée. Les rapporteurs ainsi que Léonce Deprez l'ont très justement rappelé.

Ainsi, si nous demeurons la première destination touristique au monde, force est de constater que le nombre de visiteurs étrangers en France stagne depuis 1992. Si l'on observe que le nombre de touristes internationaux s'accroît de 25 millions par an d'après les chiffres officiels de l'Organisation mondiale du tourisme, cela signifie que nous perdons régulièrement de précieuses parts de marché.

M. Léonce Deprez. Très juste !

Mme le ministre du tourisme. Les causes en sont multiples et variées. Certaines sont conjoncturelles, comme la parité des monnaies qui nous pénalise actuellement vis-à-vis des pays du sud de l'Europe. D'autres sont plus graves car elles sont structurelles : de nombreux pays ont bien compris l'intérêt de la manne touristique pour leur développement économique. C'est ainsi que de nouvelles destinations concurrentes apparaissent, notamment dans la plupart des pays en voie de développement. La baisse des prix du transport aérien et le faible coût de la main-d'œuvre dans ces régions rendent leur concurrence d'autant plus compétitive et menaçante.

Voilà pour le constat. Il faut donc que la France se mobilise davantage pour confirmer sa position dominante. Le tourisme est une activité prometteuse tirée par la demande qui doit continuer : à nous apporter des excédents de richesse afin de soutenir la croissance dans notre pays. N'oublions jamais que le troisième millénaire sera celui des services, de l'immatériel et des loisirs.

Dans cette perspective, chacun a un rôle à jouer : l'Etat, les régions, les départements, les communes, et, bien sûr, l'ensemble des professionnels du secteur.

En ce qui concerne le ministère du tourisme, je compte être le ministre du développement touristique. Pour cela, le rôle de l'Etat est clair, légitime et nécessaire.

M. Léonce Deprez. Très bien !

Mme le ministre du tourisme. Je ne cherche absolument pas – je le dis dans chacun de mes déplacements en province, et ils sont nombreux – à me substituer aux

diverses collectivités territoriales. D'ailleurs, la loi de décembre 1992 a bien précisé le rôle de chacun dans le domaine du tourisme : aux régions, la promotion et la planification ; aux départements, l'aménagement ; aux communes, l'accueil.

Je ne cherche pas non plus à me substituer aux opérateurs privés. Je veillerai toutefois à ce que les conditions d'un développement harmonieux de l'offre s'établisse dans le respect de règles simples, claires et justes.

En revanche, et au-delà des traditionnelles missions déléguées au ministère du tourisme, missions régaliennes de réglementation, observations statistiques, je suis bien décidée à renforcer le rôle de l'Etat fédérateur et de l'Etat incitateur.

En complément de l'action menée par les opérateurs, territoriaux ou privés, je suis là pour apporter une vision stratégique nationale, pour faciliter l'aboutissement des projets touristiques économiquement rentables, et pour veiller à la cohérence et à l'efficacité de l'ensemble de nos actions.

L'Etat a également à jouer un rôle naturel de soutien aux professions du secteur touristique lorsque celles-ci rencontrent des difficultés. Il faut éviter que ne se désagrège le maillage qui a fait le succès de notre industrie touristique et l'ensemble de nos voisins européens nous envient.

Enfin, le ministre du tourisme doit veiller à aplanir les tracasseries administratives que peuvent affronter les promoteurs de projets touristiques porteurs.

Mais, pour légitime que soit l'action de l'Etat, j'ai toujours à l'esprit la rigueur indispensable qui doit accompagner toute dépense publique, et cela dès le premier franc investi. Je souhaite ainsi que chaque dépense se traduise par des réalisations concrètes et une efficacité maximale.

C'est dans cet état d'esprit que, depuis mon arrivée au ministère, j'ai demandé à l'AFIT –, l'Agence française de l'ingénierie touristique – davantage de réalisations concrètes et moins d'études générales...

M. Léonce Deprez. Très bien !

Mme le ministre du tourisme... et à Maison de la France, notre organisme de promotion internationale, davantage de promotion avec un taux rapide de retour sur investissement.

J'ai demandé pour le soutien aux industries et aux associations davantage de projets réellement créateurs d'emplois et moins de fioritures.

Enfin, je m'appuierai fortement sur l'observation économique et les études pour mieux orienter les politiques publiques. La connaissance des marchés et la bonne perception de leur évolution sont aujourd'hui deux conditions indispensables d'efficacité dans le secteur du tourisme.

Dans cet esprit, j'ai assigné trois priorités à mon action pour 1996.

La première priorité est de renforcer la promotion de la France à l'étranger, plusieurs d'entre vous l'ont souligné. En tant que ministre du tourisme, il m'appartient de veiller à deux points : d'une part, notre message à l'étranger doit être clair, ciblé et lisible ; d'autre part, il convient de renforcer en permanence l'efficacité de notre dispositif de promotion à l'étranger.

Dans cette optique, j'ai fixé au groupement d'intérêt économique Maison de la France deux objectifs précis : le premier reste l'accroissement des recettes touristiques par l'allongement des séjours et l'augmentation de leur

nombre, ainsi que par la hausse des dépenses moyennes par jour et par touriste. Le second objectif est que le flux de touristes étrangers contribue plus fortement à assurer le plein emploi des équipements touristiques. Pour cela, il faut davantage étaler les séjours dans le temps et mieux les répartir sur notre territoire.

A cette fin, l'effort de promotion portera, d'une part, sur les pays à forte croissance d'Asie du Sud-Est, d'Europe Centrale et Orientale – je répondrai tout à l'heure à une question particulière qui m'a été posée à ce sujet – ainsi que d'Amérique du Sud, où Maison de la France va développer ses opérations, et, d'autre part, sur les pays émetteurs d'Europe, Allemagne, Grande-Bretagne et Belgique, afin de consolider notre position sur ces marchés traditionnels. Je vous rappelle que 80 p. 100 de notre clientèle étrangère vient de ces pays.

En 1996, la subvention accordée au GIE Maison de la France sera portée à 152,30 millions de francs, soit une augmentation de 11 p. 100 par rapport au budget qui vous a été proposé il y a un an.

Au total, si l'on tient compte des emplois financés par l'Etat dans les antennes à l'étranger au titre de la mission de service public qu'ils remplissent, je consacrerai 188,5 millions de francs à la promotion de la France à l'étranger en 1996, soit 9 p. 100 de plus que cette année.

Je dois toutefois préciser deux points.

Premièrement, cette augmentation des crédits de l'Etat ne se traduira pas, en définitive, par un alourdissement des charges de l'Etat. En effet, le mécanisme de promotion à l'étranger repose sur une évidente logique vertueuse pour les finances publiques.

Accroître la promotion à l'étranger, c'est augmenter la fréquentation et la dépense des touristes étrangers, c'est donc augmenter les recettes de l'Etat sous forme de TVA, notamment de taxes sur les produits pétroliers, de prélèvement sur les BIC, et c'est aussi favoriser l'accroissement de la taxe professionnelle perçue par les communes.

M. Jean-Jacques Descamps, rapporteur spécial. Bien sûr !

Mme le ministre du tourisme. Des études montrent à l'évidence que l'effet de levier pour les finances publiques est excellent. Oserais-je vous dire qu'il est plus facile de diminuer les déficits publics en augmentant judicieusement les crédits apportés à la promotion à l'étranger, plutôt qu'en les diminuant ? C'est ce que certains d'entre vous ont également rappelé lors de leurs interventions. Deuxièmement, j'ai constaté que l'effort actuel de l'Etat en faveur de la promotion à l'étranger est beaucoup moins élevé en France que chez la plupart de nos principaux pays concurrents. A titre de comparaison, et rapporté au PIB, le Canada fait un effort trois fois supérieur au nôtre, les Pays-Bas sept fois, l'Espagne neuf fois, l'Australie douze fois, et l'Irlande, avec son brouillard légendaire, vingt-cinq fois !

Ces pays-là ont bien compris la nécessité de l'effort. A nous de ne pas nous laisser distancer dans cette démarche de gains de parts de marché. Le tourisme, je ne le répéterai jamais assez, est une manne inespérée, une poule aux œufs d'or. Sachons relever le défi comme nos concurrents européens.

J'ajoute que j'ai demandé à Maison de la France de mettre en place une comptabilité analytique et des indicateurs de performance afin de mesurer la bonne utilisation des crédits et d'optimiser l'attribution des moyens sur les marchés où le taux de retour est le plus élevé.

J'en viens à la deuxième priorité, qui est de maintenir le soutien aux industries touristiques et à l'emploi. L'offre française en matière d'hébergement touristique connaît une mutation avec le développement des hébergements alternatifs, tels que les gîtes ruraux et les meublés. Cette diversification est nécessaire, car elle correspond à la demande des touristes, et notamment des Français qui, ne l'oublions pas, passent leurs vacances en France pour 90 p. 100 d'entre eux.

Mais cette évolution pose deux difficultés majeures : d'une part, elle doit s'effectuer dans des conditions de développement harmonieux de l'offre et dans le respect de critères de qualité et de concurrence satisfaisants ; d'autre part, il n'est pas souhaitable qu'elle se fasse au détriment de la forme la plus traditionnelle d'hébergement, c'est-à-dire la petite hôtellerie-restauration indépendante. Le réseau des 20 000 hôtels qui irriguent notre territoire est en effet l'un de nos atouts qu'il faut savoir préserver, en dépit des fragilités de trésorerie que rencontrent ces entreprises.

Pour éviter ces deux écueils, je poursuivrai, en premier lieu, la mise en œuvre du plan de lutte contre le paracommercialisme qui a d'ores et déjà été lancé. La première étape consiste à rendre obligatoire la déclaration en mairie de tous hébergements loués à des fins touristiques. J'ai récemment signé un décret en ce sens, comme l'a rappelé M. Saint-Sernin. Ensuite, je chercherai à promouvoir auprès de tous les acteurs une politique de label qui permettra, en particulier à l'étranger, de mieux commercialiser les produits touristiques offerts.

Je vais également développer l'aide à la gestion et à la modernisation de l'exploitation pour la petite hôtellerie. Je prendrai notamment des mesures d'accompagnement pour aider les entreprises à mieux utiliser les divers dispositifs d'aide existants, qu'il s'agisse d'accès aux prêts ou aux garanties SOFARIS, par exemple. Enfin, un dispositif d'aide à la modernisation et à la rénovation, lors de la transmission des hôtels indépendants en zone rurale, sera mis en place.

Au total, je consacrerai 8 millions de francs à ces diverses mesures. Ces crédits pourront être complétés par une contribution du fonds national d'aménagement du territoire, le FNADT.

Deuxième volet de mon action, j'entends également contribuer à l'amélioration de la formation. Une enveloppe de 10,5 millions de francs est destinée à favoriser l'insertion des jeunes et à réduire la précarité de l'emploi, autre préoccupation que j'ai retrouvée dans l'intervention de M. de Saint-Sernin.

Le développement de la pluriactivité sera encouragé pour pérenniser les emplois saisonniers, et je soutiendrai toutes les initiatives sérieuses dans ce domaine.

Par ailleurs, je poursuivrai la mise en œuvre de l'accord-cadre en faveur du développement de l'emploi dans la branche des hôtels-café-restaurants, cofinancé par l'Etat et le fonds d'assurance formation de l'industrie hôtelière, le FAFIH. Une somme de 4 millions de francs sera consacrée à la valorisation de l'image de ce secteur auprès des jeunes.

Le troisième volet en faveur de l'industrie touristique et de l'emploi concerne le secteur associatif.

Le secteur associatif – et je répondrai à deux préoccupations qui ont été formulées par M. Léonce Deprez et M. Le Vern – est un outil important pour le développement économique, social et pour l'insertion des jeunes. Je souhaite que ce secteur conserve sa vitalité et renforce son efficacité.

J'envisage, à cette fin, de soutenir financièrement un nombre limité d'associations pour les aider à améliorer leur gestion ou leurs produits. Je n'engagerai cependant des crédits publics que lorsque les conventions d'objectifs qui me seront soumises présenteront les gages de rigueur et d'efficacité suffisants.

Je poursuivrai également le programme pluriannuel de rénovation des hébergements touristiques associatifs en ciblant de façon beaucoup plus précise les projets.

La rénovation de villages de vacances doit s'effectuer dans le cadre d'une véritable politique d'aménagement du territoire et de soutien à l'emploi.

Ma troisième priorité est de poursuivre la mise en valeur touristique du territoire. Il est clair qu'il ne peut exister de politique cohérente du tourisme sans volet consacré à l'aménagement du territoire. La France possède un patrimoine remarquable par sa variété et sa diversité. Si de nombreux travaux en faveur de structures touristiques ont déjà été effectués, il reste un immense potentiel à développer.

Lorsqu'on sait qu'en France, sur les 1 063 sites et monuments qui accueillent chaque année plus de 20 000 visiteurs, seuls trois dépassent les 10 millions de visiteurs, 57 le million et 427 les 100 000, on prend aisément conscience de la marge d'accroissement de la fréquentation possible. Ayons constamment à l'esprit que 10 000 visiteurs de plus sur un site, qu'il soit historique ou naturel, représente la création d'un emploi direct et d'un emploi indirect !

M. Léonce Deprez. Très bien !

Mme le ministre du tourisme. C'est pourquoi le ministre du tourisme, quel qu'il soit, ne peut que vouloir favoriser les actions des diverses collectivités qui demeurent avant tout – et on ne le rappellera jamais assez – les véritables maîtres d'ouvrage de ces opérations d'aménagement touristique.

M. Léonce Deprez. Très bien !

Mme le ministre du tourisme. Pour cela, je vais d'abord réorienter l'action de l'agence française de l'ingénierie touristique, qui assistera directement les collectivités locales pour la réalisation concrète de projets d'aménagements, dès lors que ceux-ci entreront dans le cadre des priorités que j'ai fixées.

M. Léonce Deprez. Très bien !

Mme le ministre du tourisme. Ensuite, je poursuivrai les actions en faveur du littoral, pour dynamiser ce secteur touristique en stagnation. L'objectif sera également de favoriser le lien entre les communes du littoral et celles de l'arrière-pays pour désaisonnaliser l'activité.

En ce qui concerne la montagne, il m'apparaît indispensable d'enrichir le tourisme de moyenne montagne avec la mise en place de programmes de qualité et la diversification des produits touristiques. J'entends également poursuivre la politique de concertation avec les élus, afin d'étudier les mesures à prendre en faveur de ce secteur.

Enfin, je n'oublie pas le domaine rural, qui correspond à l'une des attentes des touristes à la recherche d'authenticité. La notion de « pays touristiques » pourra servir de référence au lancement de nouvelles opérations de développement ou de maintien de l'emploi.

Tels sont, mesdames, messieurs les députés, les principes qui ont présidé à l'élaboration du budget pour 1996. La plupart d'entre vous ont souligné qu'il était restreint.

Bien sûr, ce budget n'est pas grand : « Mon verre est petit, mais je bois dans mon verre ». Et c'est toujours cela de pris pour le tourisme ! Au moins ce budget est-il bâti sur des priorités claires, qui correspondent aux attentes du secteur.

Pour le bâtir, je me suis appuyée sur la collaboration des deux rapporteurs. Je tiens à les saluer, avec une mention toute particulière pour celui qui fut un de mes prédécesseurs à ce poste, Jean-Jacques Descamps. Depuis mon entrée en fonction, il ne cesse de m'aider et de me soutenir avec une énergie toute amicale. Quant à Jean-Michel Couve, il a également accompli un travail remarquable. A l'occasion de mes nombreux déplacements en province, je me suis rendue chez l'un comme chez l'autre, et ce n'était pas un calcul de ma part. Je peux ainsi témoigner que le tourisme est servi non seulement par de grands professionnels – j'allais dire payés pour le faire – mais également par des élus, qui sont devenus, eux aussi, de vrais professionnels du tourisme.

Permettez-moi encore, madame le président, de répondre en deux mots aux orateurs qui m'ont précédée à cette tribune.

Léonce Deprez a rappelé les intéressantes conclusions de la mission que lui avait confiée le gouvernement précédent et qui l'a conduit, six mois durant, aux quatre coins de la France. Lui aussi est indéniablement un grand professionnel du tourisme. Je puis lui confirmer que des efforts spécifiques ont été accomplis et continueront de l'être en faveur des stations du littoral et des stations de montagne. Je lui rappelle également que la politique du tourisme peut parfaitement s'associer à celle que conduit la DATAR dans le cadre des « pays », entité reconnue par la loi d'aménagement du territoire de février 1995. Et je suis prête à appuyer sa démarche, puisqu'elle repose précisément sur la conjugaison des deux notions de station et de pays, qui ont servi de canevas au rapport fort judicieux qu'il a remis l'année dernière.

M. Tardito a consacré son intervention au plan de rénovation des hébergements associatifs. Ce n'est pas à Jean-Jacques Descamps que j'apprendrai que ce plan a été lancé en 1987. Et je n'aurai pas non plus l'outrecuidance de rappeler qui était Premier ministre à l'époque.

Pourquoi ce plan de rénovation ? Les hébergements associatifs répondent essentiellement à un double souci. Lorsqu'ils ont été lancés, dans les années 60, le souci primordial était l'aménagement du territoire. Aujourd'hui s'y ajoute une autre priorité : l'insertion. Compte tenu des difficultés que rencontre toute une population française, qui se trouve – momentanément, on l'espère – en marge de la marche globale de la société, il est certain que pouvoir participer à cette grande transhumance sociale que représentent les départs et les rentrées de vacances constitue un facteur d'intégration sociale.

Mais tout en ayant bien conscience de cette priorité, le ministère ne saurait se substituer à l'ensemble des acteurs et assumer seul un programme auquel l'Etat, je le rappelle, a déjà consacré plus de 200 millions de francs d'autorisations de programme depuis 1989. Les 125 opérations ainsi financées ont permis de rénover 50 000 lits sur 110 000.

Ce que je dis signifie-t-il que le ministère, aujourd'hui, se désengage complètement ? Sûrement pas ! Mais il n'est pas le seul à participer à la rénovation et j'aurai probablement l'occasion, en répondant tout à l'heure à vos questions, de vous indiquer comment je conçois l'évolution

de ce plan. En tout cas, je n'accepte pas que l'on accuse l'Etat de faire marche arrière. Il faut simplement savoir qui, aujourd'hui, assume quoi.

M. Jean-Jacques Descamps, rapporteur spécial. Très bien !

Mme le ministre du tourisme. M. Le Vern est intervenu, au nom du parti socialiste, sur la politique touristique en général. Tout y était : l'insuffisance des crédits aussi bien que la reprise des essais nucléaires ! Faut-il tout mélanger ? J'avoue que, comme ministre du tourisme, j'ai du mal à accepter cet amalgame. La défense de notre territoire est une mission d'intérêt national et international, et même si la reprise des essais nucléaires a quelques retombées sur la fréquentation touristique, c'est sans aucun état d'âme que j'ai appuyé la décision du Président de la République. Par conséquent, je me refuse à entrer dans un débat que je ne trouve pas tout à fait à la hauteur. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme Janine Jambu. Justement, revenez au débat !

Mme le ministre du tourisme. Avant de faire le procès des autres, monsieur Le Vern, j'aimerais que vous vous rappeliez ce que les socialistes ont fait. C'est grâce au Président Chirac et au Premier ministre, Alain Juppé, qu'il y a aujourd'hui un ministère du tourisme, dont la création a été saluée à la fois par les élus et par les professionnels. Et sans doute les socialistes auraient-ils été bien inspirés de créer eux-mêmes un ministère de plein exercice. Ils ont eu quatorze ans pour le faire ; ils n'ont jamais estimé que c'était une priorité.

M. Alain Le Vern. Quatorze ans ? Chirac était Premier ministre en 1986 : vous avez la mémoire sélective !

Mme le ministre du tourisme. Faut-il vous rappeler qui était alors Président de la République, monsieur Le Vern ?

Bref, je suis prête à recevoir beaucoup de leçons, mais il ne faut pas trop charger la barque !

Monsieur Bouvard, vous avez souligné toute l'importance du tourisme dans l'économie globale. Ce secteur, je l'ai rappelé à l'instant, représente 9,1 p. 100 du produit intérieur brut, chiffre qui confirme à lui seul la justesse de votre propos.

Vous avez ensuite insisté sur la nécessaire promotion de la France à l'étranger. Il faut savoir, en effet, que chaque touriste étranger qui franchit nos frontières nous rapporte en moyenne 2 380 francs par séjour, et même 8 000 francs s'il s'agit d'un touriste japonais. Mon ministère est l'un des rares qui puisse prouver qu'à chaque franc investi, correspond telle recette. Voilà deux chiffres, monsieur Bouvard, qui montrent quelle est, si je puis dire, la force de frappe du tourisme dans l'économie globale.

Deux chiffres encore sur les meublés : la France en compte environ 500 000, dont 25 000 seulement ont fait l'objet d'une dernière de classement. J'envisage de transformer cette dernière en procédure d'homologation, mais nous en reparlerons.

Il est essentiel à vos yeux, monsieur Bouvard, que l'effort de promotion de la France à l'étranger vise aussi les pays d'Europe centrale et orientale. C'est bien pourquoi une mission de l'inspection du tourisme est en cours en République tchèque, en Hongrie, en Pologne et en Slovaquie. En outre, Maison de la France développe ses

interventions à partir de Berlin, Prague et Moscou. Et s'il est vrai qu'aucune ouverture d'antenne n'est prévue, les actions de promotion n'en seront pas moins renforcées, notamment par l'intermédiaire des postes d'expansion économique. Enfin, un projet de convention avec la direction des relations économiques extérieures est en préparation.

La réforme de la DGF de 1993 a abouti à la fusion de la dotation touristique et de la dotation d'aménagement du territoire. Un rapport qui doit être rendu dans les jours qui viennent permettra de mesurer l'effet de cette fusion. Vous suivrez de près, tout comme moi, la mise en œuvre des modifications qui pourraient être apportées à la marge, par exemple l'identification de la dotation à l'intérieur du pot commun et l'intégration de nouvelles communes touristiques dans les actions prévues.

Je crois, monsieur Bouvard, avoir ainsi répondu à l'ensemble de votre intervention, à l'exception de vos observations sur la montagne, auxquelles je reviendrai dans un instant lorsque nous passerons aux questions.

Je vous sais gré madame le président, de votre patience, et je vous remercie, mesdames et messieurs les députés, de l'attention que vous avez bien voulu prêter à mes réponses et à l'exposé des priorités de mon ministère. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. Nous en arrivons aux questions.

Pour le groupe UDF, la parole est à M. Xavier Pintat.

M. Xavier Pintat. Madame le président, madame le ministre, mes chers collègues, l'industrie touristique française a connu plusieurs années de développement, durant lesquelles la diversification des formes de concurrence n'a pas sensiblement pesé sur l'activité touristique traditionnelle. Mais la crise économique a modifié le comportement des consommateurs.

Aujourd'hui, les touristes sont de plus en plus attachés au seul prix. Le sandwich et le cornet de frites remplacent le déjeuner à la brasserie. Les chambres d'hôtes et autres fermes-auberges font office d'hôtel. Le paracommercialisme a pris un essor sans précédent et la multiplication des activités commerciales exercées par des particuliers ou des organismes qui ne supportent pas les charges et les obligations des commerçants est aujourd'hui durement ressentie par l'industrie touristique.

Exonérées de toutes charges, taxes et impôts, pas toujours soucieuses du respect des normes d'hygiène et autres obligations sanitaires, les personnes et structures adeptes du paracommercialisme sont en mesure d'offrir des prix attractifs.

La manifestation récente des toques blanches témoigne du malaise d'une profession qui, plus habituée à travailler qu'à manifester, n'a d'autre solution que de lancer un véritable cri d'alarme.

Votre prédécesseur, madame le ministre, avait chargé M. Radelet d'un rapport sur le phénomène du paracommercialisme dans l'industrie touristique.

Il ressort de ce rapport que de nombreux acteurs interviennent sur le marché de l'hébergement, de la restauration et de la vente de boissons dans des conditions qui créent une concurrence déloyale. On note, en particulier, un déséquilibre qui tend à s'accroître entre les produits à emporter, assujettis à la TVA au taux de 5,5 p. 100, et les produits à consommer sur place, soumis au taux de 20,6 p. 100. Il s'agit, entre autres, des ventes en bord de route effectuées par des personnes échappant à toute obli-

gation légale, des installations de buvettes sur des terrains privés, de particuliers qui proposent des chambres d'hôtes et autres locations meublées. Le rapport Radelet précise que 55 p. 100 des chambres d'hôtes font l'objet d'une offre sauvage.

Mme le président. Mon cher collègue, votre temps de parole est écoulé.

M. Xavier Pintat. J'en termine, madame le président.

L'instauration de l'obligation de déclaration pour les chambres d'hôtes devrait permettre d'assainir peu à peu la situation.

Les collectivités locales ont également développé des formes de paracommercialisme, liées en particulier aux conditions d'utilisation des salles polyvalentes et municipales, voire des cantines publiques. Sans doute conviendrait-il de sensibiliser les maires sur les conditions d'utilisation de leurs salles.

Nous avons bien conscience que les nouveaux acteurs du tourisme rural doivent trouver leur place au sein de l'économie touristique. Mais, d'une part, l'égalité de traitement et de concurrence doit être respectée et, d'autre part, la protection du consommateur, notamment sur le plan de l'hygiène, doit être assurée.

Mme le président. Venez-en à votre question, monsieur Pintat.

M. Xavier Pintat. Accepter la disparition de l'industrie touristique traditionnelle, qui a fait de la France la première destination touristique mondiale, serait, madame le ministre, une politique à courte vue, qui conduirait au déclin du rayonnement touristique de notre pays, auquel je vous sais très attachée.

Le tourisme, je le rappelle, est très créateur d'emplois. Et le Gouvernement souhaite dynamiser les secteurs qui embauchent, en créant un environnement juridique, fiscal et social favorable.

J'en arrive ainsi, madame le président, à ma question.

Pouvez-vous, madame le ministre, nous préciser les mesures que vous envisagez de prendre à la suite du constat dressé par le rapport Radelet ?

Mme le président. Pour la suite des questions, je vous invite, mes chers collègues, à plus de concision.

La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre du tourisme. Monsieur le député, dans cette question sur le paracommercialisme et les problèmes sous-jacents, vous avez évoqué la grande manifestation du Champ-de-Mars, qui a réuni plusieurs milliers de professionnels de la restauration et de l'hôtellerie. Pourquoi se sont-ils réunis ? Pour exprimer un malaise qui a plusieurs causes.

D'ordre financier, d'abord, notamment la disparité des taux de TVA. Mais il y a aussi la mutation des comportements des touristes. Aujourd'hui, la clientèle, qu'elle soit riche ou moins aisée, a bouleversé sa manière de vivre quotidienne, au point d'oublier souvent qu'il existe un déjeuner ou un dîner. Et pendant que les clients se privent, les restaurateurs traditionnels, eux, « boivent le bouillon » ! Tout cela rend fort difficile la vie de toutes ces petites et moyennes entreprises de la restauration et de l'hôtellerie, déjà très fragilisées par un contexte économique peu favorable.

Face à ces difficultés, il ne doit subsister aucune ambiguïté sur le sens de ma démarche. La lutte contre le paracommercialisme est l'une de mes priorités. S'il n'est pas

question, bien entendu de compromettre l'épanouissement de tel ou tel type d'offre – ce n'est pas à moi de décider ce qui est bon ou non pour la clientèle –, il appartient au ministre du tourisme de veiller au développement harmonieux d'une offre diversifiée, dans le respect de règles de la concurrence qui soient saines, claires et justes.

M. Léonce Deprez et M. Xavier Pintat. Très bien !

Mme le ministre du tourisme. Dès ma prise de fonction, au printemps dernier, j'ai fait en sorte que les conclusions du rapport Radelet soient rapidement suivies d'effets. J'ai écrit à l'ensemble des préfets pour leur demander d'organiser, sans tarder, des réunions de concertation avec l'ensemble des acteurs locaux concernés, pour qu'un signal clair leur soit donné. Il y a moins d'un mois, j'ai signé le décret rendant obligatoire la déclaration en mairie des hébergements loués à des fins touristiques. En ce moment même, je m'applique à mettre en œuvre une politique de qualité, qui tend à faciliter la labellisation des hébergements recensés. Enfin, je suis associée à l'élaboration du projet de loi visant à améliorer les conditions de concurrence, préparé actuellement par M. Hervé Gaymard, secrétaire d'Etat aux finances. Je plaide pour des dispositions rigoureuses permettant de lutter efficacement contre le paracommercialisme, et notamment contre la vente ambulante illicite.

Il n'est plus possible aujourd'hui, face à la complexité grandissante de l'offre, que chacun soit logé à une enseigne différente. La règle doit être la même pour tous. C'est dans le respect de cette règle commune que j'entends faire évoluer le monde du tourisme.

M. Léonce Deprez. Très bien !

Mme le ministre du tourisme. Soyez donc rassuré, monsieur le député, je puis vous confirmer que, s'agissant du paracommercialisme, votre démarche et la mienne se confondent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. La parole est à M. Joël Sarlot, que j'invite à la concision.

M. Joël Sarlot. C'est déjà chose faite, madame le président, puisque je ne poserai qu'une question au lieu de deux.

Madame le ministre, l'industrie touristique française est l'une des plus performantes sur le plan mondial. Les chiffres en attestent : plus de soixante millions de touristes étrangers, séduits par les attraits de la destination France, viennent depuis plusieurs années séjourner dans notre pays, laissant derrière eux un volume de devises équivalent à quelque soixante milliards de francs.

Par ailleurs, les perspectives concernant le développement de ce secteur d'activité sont optimistes puisque, sur le plan mondial, le nombre de touristes devrait doubler dans les quinze prochaines années.

Pourtant, l'année 1995 confirme la stagnation apparue dès 1992. Sans aucun doute des problèmes monétaires, une température particulièrement agréable ainsi que des problèmes structurels ont incité beaucoup d'étrangers à boudier les vacances en France. Mais d'autres éléments ont également contribué à cette tendance et joueront à l'avenir un rôle prépondérant. Il s'agit de l'adéquation de nos critères qualitatifs en matière d'hébergement traditionnel avec les attentes de la clientèle.

En ce qui concerne l'hôtellerie traditionnelle, son chiffre d'affaires est en stagnation alors même que les flux touristiques sont en augmentation. Le supplément de

touristes ne profite donc pas à ce mode d'hébergement mais aux hébergements qualifiés d'alternatifs – gîtes, chambres d'hôtes, parcs résidentiels de loisirs.

Bien des raisons sont à l'origine de cette tendance : la clientèle est de plus en plus informée et exigeante, et le consommateur de plus en plus versatile, la multiplicité des hébergements invite à varier les genres, des phénomènes conjoncturels rendent de plus en plus attractives des activités de plein air, enfin, la standardisation de certains types d'hébergement rassure, et la confiance induite leur profite.

Par ailleurs, l'évaluation qualitative de l'offre ne correspond pas toujours aux attentes de la clientèle. En effet, les normes de classement de nos hôtels vont à l'encontre de la standardisation qui est un des critères incontournables pour que ces produits soient mis en marché et commercialisés par des tours-opérateurs.

Aujourd'hui, les textes sont clairs : un hôtel peut être classé une, deux ou trois étoiles, en fonction du pourcentage d'équipements sanitaires qu'il peut offrir. Ainsi, pour obtenir une étoile, il faut avoir au moins 20 p. 100 des chambres équipées de salle d'eau et de toilettes, on passe à 40 p. 100 pour les deux-étoiles et 60 p. 100 pour les trois-étoiles.

Peut-on être encore crédible aux yeux de nos touristes lorsque l'on est en droit de proposer 40 p. 100 des chambres d'un hôtel trois étoiles équipées d'un seul lavabo ? Aujourd'hui, le consommateur exige une homogénéité dans les équipements, quelle que soit la catégorie de l'hôtel.

Aussi, si nous voulons lutter efficacement contre une concurrence devenue de plus en plus rude, me paraît-il indispensable de réformer les normes de classement actuelles. Sans doute, dans le cadre de l'Union européenne, serait-il opportun de réfléchir à la mise en place de normes communes aux différents pays. Cela permettrait à chacun de mieux s'y retrouver et de simplifier l'accès au produit. Il conviendra donc de présenter dans les prochains mois les nouvelles bases de ce futur classement.

Mme le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre du tourisme. Monsieur le député, vous posez une question importante et à laquelle je suis très sensible, celle de l'adéquation du classement préfectoral des hôtels.

Ainsi que je l'ai dit, nous avons la chance de posséder l'un des maillages hôteliers les plus riches au monde. C'est l'un de nos atouts principaux. Ce tissu, composé d'un réseau très varié d'établissements, s'est constitué avec le temps. C'est pourquoi la mise en œuvre d'un système de classement est forcément un exercice très difficile.

Pour perfectibles que soient les critères de classement actuellement retenus, reconnaissons au moins qu'ils ont le mérite d'exister. L'ensemble des pays européens d'ailleurs essaient de nous copier pour améliorer leur système. L'Angleterre, par exemple, qui ne dispose pas d'un tel dispositif, nous envie le nôtre, car celui-ci donne une grille qui, sans être parfaite, donne au moins des repères à une clientèle aussi bien française qu'étrangère. Ainsi, lorsque cette clientèle choisit un hôtel deux étoiles, elle est assurée d'y trouver un certain niveau de confort et d'agrément, même s'il est vrai que les prestations varient en fonction du prix d'une chambre à l'autre.

En outre, nos critères de classement constituent une incitation à l'amélioration et à la qualité pour les hôteliers. Monter en gamme pour mieux satisfaire la clientèle

et continuer de la séduire par un certain niveau de confort peut représenter un moteur important dans le secteur hôtelier. Au vu de ce que je viens de dire, le classement peut donc avoir aussi une vertu pédagogique.

Dans ces conditions, faut-il vraiment faire évoluer le dispositif actuel ? Au risque de voir le niveau moyen de classement de notre parc hôtelier s'affaïsser, est-il opportun de durcir nos critères ? Pour ma part – mais je suis prête à reprendre la discussion avec vous –, j'en doute.

Je crois en effet que la principale limite de notre dispositif actuel provient de ce qu'il repose sur un système déclaratif à base de normes purement quantitatives. Il a toutefois également permis le succès de quelques guides spécialisés ou de certains réseaux, tels Les Logis de France, qui apportent une approche complémentaire au classement préfectoral. Au total, je crois que les clientèles et les hôteliers s'y retrouvent assez bien pour l'instant.

Monsieur le député, je suis prête à approfondir avec vous cette réflexion, et éventuellement à faire un pas en avant. Mais, en toute franchise, pour l'heure, je ne suis pas prête à vous suivre, car j'ai le sentiment qu'à vouloir profondément durcir les critères retenus actuellement, nous aurions plus à perdre qu'à gagner.

Mme le président. Nous passons aux questions du groupe du RPR.

La parole est à Mme Martine Aurillac.

Mme Martine Aurillac. Madame le ministre, ma question concerne l'Agence française de l'ingénierie touristique, dont vous avez d'ailleurs déjà dit un mot.

Créé en mars 1993, ce groupement d'intérêt public a pour objet le soutien à l'adaptation de l'offre touristique, et l'étude des financements des investissements en liaison avec les organismes compétents, notamment sur le plan local. L'Agence a ainsi pour vocation d'apporter son savoir-faire dans l'organisation de l'offre touristique et son statut d'opérateur public lui permet de réunir aisément professionnels et collectivités autour de thèmes et de projets fédérateurs.

Après deux années de fonctionnement, elle a pu acquérir une large compétence en matière d'ingénierie touristique. Les exemples d'ailleurs ne manquent pas pour illustrer son action, que ce soit en faveur du développement du tourisme équestre, ou à travers des études qui portaient sur l'aménagement du littoral.

Pourtant, l'Agence donne à certains le sentiment d'une dispersion dans ses actions, ce qui peut se révéler préjudiciable à la qualité des résultats.

M. Léonce Deprez. C'est sûr !

Mme Martine Aurillac. Pour d'autres, elle ne donne pas l'impression de suivre une politique claire, et la lisibilité de son action s'en trouve affectée.

Madame le ministre, lors de la réunion du dernier conseil d'administration, en octobre dernier, vous avez pris la présidence de cette agence. A l'évidence, ce geste traduit votre volonté de donner à cet organisme une nouvelle impulsion. Quelles orientations nouvelles entendez-vous lui donner ?

Mme le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre du tourisme. Madame le président, madame le député, nous sommes entre femmes ! (*Sourires.*)

Madame le député, chère Martine, il ne vous a effectivement pas échappé que l'AFIT est considérée par le ministre du tourisme que je suis comme un outil primor-

dial de la politique de promotion et de réalisation d'un ministère du tourisme à part entière. Deux idées ont inspiré la réforme de l'AFIT telle que je souhaite la conduire. Tout d'abord, la constatation que l'État a besoin d'un instrument fort pour l'assister dans sa politique touristique d'aménagement du territoire. Ensuite, le fait que la rigueur budgétaire des temps exige sans cesse davantage de réalisations concrètes et plus d'efficacité dans la gestion publique.

En conséquence, l'AFIT ne doit plus être uniquement un bureau d'étude travaillant sur commande des uns ou des autres. Désormais, elle doit devenir le véritable relais d'une politique ministérielle « lisible », comme on dit aujourd'hui. L'Agence devra donc se comporter comme un véritable chef de projets. Elle aura également pour rôle d'organiser les tours de table financiers nécessaires à toutes réalisations de ces projets. Elle aura encore vocation à aplanir les difficultés administratives rencontrées par tel ou tel opérateur de politique touristique. Enfin, elle aura pour mission de favoriser la commercialisation des produits réalisés.

Dans cette optique, j'ai demandé à l'AFIT de concentrer son action sur quelques thèmes fédérateurs, comme « la France historique », « la France des plus beaux villages », et d'autres encore. Année après année, ceux-ci seront retenus.

Les avantages de ce nouveau mode de fonctionnement sont multiples. D'abord, l'efficacité de l'Agence sera renforcée, grâce à la mise en œuvre du savoir-faire déjà acquis et bien réel. Vous avez parlé, madame le député, de tourisme équestre, mais le tourisme des voies navigables, le tourisme piéton sont autant de formes d'activités touristiques d'ores et déjà très bien développées par l'AFIT. Ensuite, elle agira suivant des priorités claires que je lui aurai fixées. Elle concentrera ses efforts sur un nombre bien délimité de projets concrets et sélectionnés en raison de leur rentabilité économique. Enfin, un volet de promotion sera mis en œuvre par Maison de la France pour compléter son action et la vente de celle-ci à l'étranger.

L'AFIT doit véritablement être l'un des deux pôles majeurs de l'action d'un ministère du tourisme qui se veut à la fois volontaire et cohérente.

Mme le président. La parole est à M. Jean Bardet.

M. Jean Bardet. Madame le ministre, la France possède un patrimoine culturel d'une très grande richesse et d'une diversité remarquable. Celui-ci contribue pour une part importante à attirer sur tout son territoire nombre de visiteurs, qu'ils soient français ou étrangers.

Pour autant, l'association tourisme et culture n'apparaît pas toujours évidente même si, heureusement, nous n'en sommes plus à l'époque, pas si lointaine, où les deux notions semblaient inconciliables.

Or, même si la France demeure encore le pays le plus visité au monde, le nombre de touristes étrangers se rendant dans notre pays stagne, alors que nos principaux voisins et concurrents, tels que l'Espagne ou l'Italie, connaissent une forte progression de la fréquentation touristique sur leur territoire. La politique monétaire de ces pays en est peut-être d'ailleurs la cause.

A l'évidence, le tourisme culturel est l'une des composantes essentielles sur laquelle la France doit s'appuyer pour trouver un nouveau dynamisme. C'est d'autant plus indispensable que la demande est appelée à connaître un essor considérable au plan mondial et que notre pays, s'il a des atouts majeurs, est aussi dans un certain sens fra-

gile. Il s'agit pourtant pour lui d'un enjeu à la fois économique et social, vous venez de le rappeler, madame le ministre.

Dans ce contexte difficile, je souhaiterais que vous nous précisiez quels seront les axes de l'action que vous comptez mener en 1996 afin que le tourisme culturel contribue efficacement au maintien de la France comme destination privilégiée du tourisme mondial. En particulier, comment envisagez-vous la coordination avec les autres ministères, notamment celui de la culture ?

Mme le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre du tourisme. Monsieur le député, vous venez à juste titre de rappeler l'importance de la culture qui constitue l'un des atouts majeurs du tourisme français, en particulier vis-à-vis des étrangers. L'offre culturelle française est riche, diversifiée et accessible. Elle donne à nos visiteurs une véritable motivation pour leur voyage. En bref, elle fait vraiment partie intégrante de l'image destination France.

C'est pourquoi je tiens à en faire l'un des axes essentiels de l'action que je mènerai en 1996, avec deux orientations principales.

La première est l'augmentation des sites fréquentés. Faut-il le rappeler, monsieur le député, 75 p. 100 des visites culturelles se concentrent sur 15 p. 100 des sites ? C'est dire si le potentiel de croissance est grand ! Il va donc falloir agir pour attirer un public probablement moins initié mais qui se rendra avec joie sur ces sites culturels dès lors que nous saurons les rendre plus abordables. Ce public nouveau ne manquera pas en effet d'être intéressé par la richesse de notre patrimoine dès lors que nous saurons lui proposer des animations de qualité. Je ne l'apprendrai ni à vous ni aux deux rapporteurs, dont l'un est député de Loches et l'autre de Saint-Tropez, deux villes qui, en dépit de nombreux efforts, ont encore à lutter pour être animées de manière cohérente et dynamique en toute saison.

Cette première orientation constitue un enjeu important pour notre économie dans la mesure où, comme je l'ai dit, 10 000 visiteurs de plus sur un site entraînent la création de deux emplois, un direct et un indirect.

Il faudra également consentir un gros effort de promotion pour montrer la diversité de l'offre sur notre territoire. Pour cela, je compte mobiliser l'ensemble des moyens dont je dispose : la Maison de la France, bien sûr, qui est l'instrument de la promotion de la France à l'étranger, l'AFIT, à qui j'envisage de confier une action spécifique de valorisation des sites culturels et, enfin, les quatre directions du ministère de la culture auxquelles mon décret d'attribution m'autorise à faire appel et qui me permettront de renforcer le lien indispensable qui doit désormais exister au niveau interministériel entre le tourisme et la culture. Il faut qu'une bonne fois pour toutes le touriste soit considéré non pas comme l'éternel prédateur de nos sites mais au contraire, dans la mesure où l'on sait le canaliser et l'accueillir, comme quelqu'un qui valorise notre patrimoine. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. Nous revenons au groupe UDF.

La parole est à M. François Loos.

M. François Loos. Madame le ministre, je vous poserai une question sur le développement du tourisme de loisir dans le domaine du thermalisme à partir d'un exemple local.

Ayant constaté que le Bade-Wurtemberg, cette région allemande située juste à côté de la Forêt-Noire, comptait de nombreuses stations thermales, qui, comme Baden-Baden, connaissaient un grand succès, nous avons décidé de nous engager dans cette direction en Alsace. C'est ainsi que nous travaillons, depuis trois ou quatre ans déjà, sur un grand projet de station thermique touristique sur le modèle de ce qui existe en Forêt-Noire.

Jusqu'à présent, nous ne comptons pas particulièrement sur l'aide du ministère du tourisme. Mais, ayant constaté que vous aviez l'intention de soutenir le thermalisme, je serais très heureux de vous montrer ce que nous avons fait pour développer un tourisme qui rapporte de l'argent et de connaître votre sentiment sur ce projet. Je souhaiterais également savoir ce que vous pourriez envisager de faire dans le cadre de votre budget pour favoriser de telles initiatives qui ont évidemment toujours besoin d'un peu d'aide.

Ma seconde question concerne la redevance que doivent payer les hôtels. Actuellement, quand un petit hôtel de zone rurale veut se moderniser, il est obligé d'installer des postes de télévision dans les chambres, ce qui lui coûte très cher puisque, quand il a dix chambres, il paie la redevance télé au taux plein. Serait-il possible de réviser le système ? Cela aiderait beaucoup la petite hôtellerie.

Mme le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre du tourisme. Monsieur le député, en tant que ministre du tourisme je suis bien évidemment très attentive à l'évolution de toutes les formes de tourisme. Le thermalisme, qui est l'une des plus anciennes, et peut-être aussi celle de l'avenir, à condition de savoir passer d'un tourisme de soins, qui n'est pas très valorisant, à un tourisme de santé.

Si nombre de nos villes ont, par le passé, vécu à l'heure du thermalisme, aujourd'hui la situation a évolué. Les comportements changent, les attentes de la clientèle évoluent et la fréquentation de ces stations devient très inégale. On a pu ainsi observer qu'entre 1992 et 1993, si le quart des stations thermales avait vu sa fréquentation augmenter de plus de 5 p. 100, à l'inverse, 40 p. 100 des stations avaient perdu une partie parfois substantielle de leur clientèle, ce qui montre bien un vrai malaise.

Il provient en partie du fait que le développement du thermalisme auprès de nouvelles clientèles touristiques n'est pas seulement lié à l'extension et à la modernisation des équipements ; il dépend également – c'est vrai pour l'ensemble des produits touristiques, donc pour les stations thermales – de la diversité des loisirs qu'offre une station et de la qualité de son environnement.

M. Léonce Deprez. Très bien !

Mme le ministre du tourisme. Il nécessite aussi un véritable dynamisme commercial.

Bien sûr, je m'intéresse au thermalisme ! Des réflexions sont d'ailleurs en cours à la suite du rapport qui a été remis par Guy Ebrard au précédent ministre des affaires sociales et de la santé, et qui a été une première étape permettant une remise à plat de l'aspect médical. Aujourd'hui, le Conseil national du tourisme dispose donc de tous les éléments pour étudier cette nouvelle forme de tourisme.

Vous avez cité un projet particulier qui vous tient à cœur. Je sais que vous avez déjà été reçu par mon cabinet. Vous avez demandé que je vienne dans votre circonscription dans laquelle je n'ai pas encore eu le temps d'aller, mais sachez que, quoi qu'il arrive, je m'y rendrai.

Aujourd'hui une station dite « thermique » doit savoir se donner une nouvelle image si elle veut garder sa clientèle ou gagner des parts de marché. L'appellation « station thermique » n'est pas suffisamment valorisante ; il faut pouvoir proposer un produit touristique global.

Quant au régime de la redevance télé, il n'est pas parfait. Un pas a été fait l'année dernière pour lutter contre cette « saisonnalité », si je puis dire. La redevance télé est désormais calculée sur neuf mois au lieu de douze ; par conséquent, un quart est d'ores et déjà supprimé. Aujourd'hui, la situation financière de l'État ne permet malheureusement pas d'envisager, à très court terme, de faire un nouveau pas en avant. Dès que ce sera possible, sachez que nous nous y emploierons immédiatement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. La parole est à M. André Trigano.

M. André Trigano. Madame le ministre, comme tous mes collègues, je regrette vivement que le budget consacré au tourisme soit modeste. Dès que la situation le permettra, j'espère qu'il sera revu à la hausse.

Je note toutefois avec satisfaction que les engagements pris dans le cadre du contrat de plan seront tenus. Aujourd'hui, dans le respect du budget proposé – et j'imagine, madame le ministre, vos efforts pour sauvegarder cette enveloppe – je suggère un redéploiement en faveur du tourisme associatif et des jeunes.

En effet, j'appelle l'attention des membres de notre assemblée sur le chapitre 66-03 au titre IV concernant le développement territorial du tourisme.

Les articles 20 et 30 concernant respectivement les programmes d'aménagement et les programmes de rénovation des hébergements touristiques à caractère associatif subissent une baisse significative en autorisations de programme. Elle risque d'être interprétée comme un désengagement de l'État – préjudiciable à l'aménagement du territoire, notamment en espace rural et montagnard.

J'insiste particulièrement sur les hébergements à caractère associatif qui, nous le savons tous, concernent très directement le tourisme social. Devant les difficultés rencontrées par un grand nombre de familles, trop nombreux sont les enfants qui ne partent plus en vacances, restant sans activité durant la longue période d'été avec les conséquences que cela peut entraîner. Fort heureusement, des associations sérieuses sont prêtes à les accueillir, mais se trouvent confrontées à des obligations de travaux pour mise aux normes, bien souvent de sécurité.

Aussi, les subventions du ministère du tourisme sont-elles indispensables pour accompagner des aides européennes, régionales et départementales dans le cadre d'un partenariat souhaité par les différentes collectivités et développé en faveur des différentes catégories d'hébergement touristique. Sachez, madame le ministre, que, malgré tous les efforts que nous faisons en faveur de l'accueil et de l'animation en milieu rural, en dehors des associations, nous trouvons bien peu d'investisseurs pour venir chez nous. En revanche, il faut absolument que le tourisme associatif remplisse sa véritable mission, à savoir le tourisme social et rien que le tourisme social.

Afin que l'accès aux vacances pour les familles et les jeunes de situation modeste puisse être préservé, je vous demande, avec respect, madame le ministre, de faire un effort particulier pour augmenter la ligne concernant ce tourisme social et ce tourisme associatif.

M. Jean Tardito. Très bien !

Mme le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre du tourisme. J'attache une très grande importance au tourisme associatif et au tourisme social comme j'ai eu l'occasion de le rappeler dans mon intervention.

Un bref rappel historique s'impose pour comprendre la problématique dans laquelle nous nous situons aujourd'hui.

Le tourisme associatif a pris son essor dans les années 60. L'une des préoccupations, pour le développement de cet hébergement associatif, était à l'époque de contribuer à l'aménagement du territoire en installant des centres de vacances ailleurs que sur des lieux de passage touristique obligés. A cet époque, nombreux ont été les organismes qui se sont attachés à cette politique d'aménagement du territoire et qui ont contribué par là-même et tout logiquement au financement des hébergements associatifs ; il faut citer la Caisse des dépôts et consignations et la Caisse nationale des allocations familiales.

Depuis cette politique, et face à la formidable croissance du tourisme en France, l'offre commerciale concurrente s'est fortement développée. Simultanément, les attentes des clients ont évolué sur des lieux où la concurrence est souvent âpre. C'est pourquoi la rénovation de ces hébergements est devenue une question de survie pour ces associations. C'est dans cet état d'esprit qu'a été lancé le plan de rénovation des hébergements associatifs dont j'ai déjà parlé. Or au même moment les acteurs qui finançaient traditionnellement ce secteur se sont progressivement désengagés. C'est le cas, notamment, des deux organismes que je viens de citer.

Aujourd'hui, le ministère du tourisme a une mission essentielle, mais il ne saurait, à lui tout seul, assumer ce programme pour lequel 200 millions de francs – je le rappelle encore une fois – d'autorisations de programmes ont d'ores et déjà été attribués. Je souhaite donc, sans renier les missions de l'Etat, que d'autres aujourd'hui m'aident dans cet effort, notamment les collectivités locales, qui sont très concernées.

Pour ma part, dans un contexte général de réduction des dépenses d'investissement de l'Etat, j'ai tout fait pour sauvegarder ce plan auquel j'attribuerai au moins 23 millions de francs pour 1996. Je ferai peut-être un effort supplémentaire en fonction des crédits qu'on voudra bien me voter par ailleurs, si voyez ce que je veux dire !

M. André Trigano. Vous les avez !

Mme le ministre du tourisme. Enfin l'Etat est intervenu, dès 1993, pour que les excédents de l'Agence nationale du chèque vacances soient affectés, après l'application de la clé de répartition, à la rénovation des hébergements associatifs. Je vous rappelle que ces excédents étaient de 7 millions de francs en 1992, de 12 millions de francs en 1993 et d'environ 15 millions de francs en 1994. J'insisterai vivement pour, que dès cette année, les crédits soient encore affectés, en priorité, à la rénovation de ces hébergements associatifs.

Telle est, en l'état actuel des choses, et sans préjuger la décision souveraine de l'Assemblée, la réponse que je peux vous apporter sur l'hébergement associatif. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. André Trigano. Merci, madame le ministre.

M. Jean Tardito. L'Assemblée est dans le même cas que vous, madame le ministre !

Mme le président. La parole est à M. Alphonse Bour-gasser.

M. Alphonse Bour-gasser. Madame le ministre, la France est fière, à juste titre, d'être dans le peloton de tête des pays touristiques.

Depuis des années, de gros efforts ont été consentis dans ce domaine, mettant en valeur nos innombrables sites et nos trésors inestimables. Grâce à ces efforts, le tourisme est devenu l'un des moteurs de notre économie. Cependant, depuis quatre années, nous avons subi un net ralentissement dû à deux phénomènes : la crise économique et la forte concurrence de certains voisins, tels que l'Espagne ou l'Italie qui ont attiré de nombreux vacanciers grâce à leurs prix très séduisants. Ces pays proposent, en effet, des séjours à des prix défiant toute concurrence. Aussi la situation de la France deviendrait-elle vite préoccupante si nous nous endormons sur nos lauriers.

Pour rester dans le peloton de tête, il faudra être imaginatif. Il faudra, tout d'abord, conforter et améliorer ce qui existe – vous avez répondu sur ce point – ensuite trouver d'autres créneaux porteurs, par exemple le tourisme industriel qui offre des pistes intéressantes et pour lequel l'engouement n'est plus à démontrer.

Dans ma région, que vous connaissez bien, madame le ministre, d'anciens mineurs de fer ont fait revivre leur mine en y créant un musée. Depuis son ouverture, ce musée draine des dizaines de milliers de visiteurs par an.

La sidérurgie a, depuis trois siècles, constitué des tonnes d'archives et de documents qui s'entassent ici et là. Pourquoi ne pas les regrouper, les mettre à la disposition du public dans des locaux adaptés et dont le fonctionnement générerait des emplois ? Il existe, j'en suis certain, des documents précieux dans toutes les régions et dans tous les domaines d'activité.

Madame le ministre, quelles sont vos intentions dans ce domaine ?

Mme le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre du tourisme. Monsieur le député, votre intervention est intéressante à plusieurs titres.

D'abord, elle met l'accent sur une sorte de réconciliation de certaines régions avec un passé industriel récent qui a été porteur de richesses, de traumatismes et aussi qu'une très grande partie de la nation redécouvre aujourd'hui. J'en veux pour preuve une exposition qui a eu lieu l'année dernière, concernant certes une autre région que la vôtre, mais portant sur le patrimoine industriel du Nord : l'exposition *Les Schneider*, au musée d'Orsay, qui a drainé un très grand nombre de visiteurs. Vous avez tout à fait raison de mettre l'accent sur ce patrimoine.

Cette nouvelle forme de tourisme, autour du patrimoine industriel, a été lancée il y a quelques années lorsque d'anciens sites industriels ont été reconnus comme faisant partie de notre patrimoine historique. A ce propos, je tiens à rendre hommage à un très grand ministre de la culture qui a beaucoup participé à cette reconquête, à cette redécouverte : Michel Guy, le premier, a inscrit à l'inventaire supplémentaire, puis fait classer des sites industriels qui, jusque-là, étaient méconnus de manière plus ou moins volontaire d'ailleurs.

Comme vous l'avez indiqué, ce tourisme industriel constitue l'un des moyens de maintenir l'emploi en revitalisant une zone en déclin industriel. L'exemple du musée construit dans une ancienne mine, que vous avez cité, en est l'exacte illustration.

Ce tourisme industriel permet aussi de favoriser la rencontre entre le public et l'entreprise. De nombreuses industries modernes ont ainsi réalisé des expositions ou des manifestations destinées à donner aux visiteurs une approche positive, concrète de ces instruments économiques. De plus en plus, en liaison avec la visite d'entreprises, les musées techniques, les écomusées, les musées d'histoire et de la vie rurale entrent dans la constitution de produits touristiques locaux.

J'observe que cette forme de tourisme repose avant tout sur l'initiative privée des acteurs économiques, notamment des entreprises en fonction de leurs possibilités techniques et de leur politique de communication. A cet égard, j'estime qu'un accompagnement local est probablement préférable à une approche trop centralisée de la part d'un Etat.

Toutefois, je suis tout à fait disposée et favorable à ce que le ministère du tourisme aide les divers intervenants à boucler des projets porteurs, notamment en recherchant les synergies entre les divers intervenants publics ou privés. C'est bien le rôle fédérateur que doit jouer l'Etat et auquel je faisais allusion dans mon intervention.

Monsieur le député, si vous connaissez de tels projets, qui, à la fois, font reconnaître un patrimoine si important dans l'histoire globale de notre nation et réconcilient une région avec une histoire assez récente, je serais prête à les examiner et à les aider à arriver à maturation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. Pour une dernière question, la parole est à M. André Trigano.

M. André Trigano. De très nombreux enfants, issus de familles disposant de revenus modestes, sans être pour autant en difficultés, ne partent plus en vacances.

Les parents ne pouvant disposer d'une somme suffisante pour partir en famille se voient contraints de rester chez eux. Bien souvent des jeunes de huit à quatorze ans se retrouvent ainsi dans des villes et des banlieues livrés à eux-mêmes.

Les vacances sont indispensables pour tous. C'est pourquoi la région Midi-Pyrénées serait prête à tenter une expérience permettant à plusieurs milliers d'enfants de partir en vacances l'été prochain. Une étude sérieuse, menée en accord avec des organismes reconnus et très variés, nous permet d'obtenir des séjours de quinze jours à la mer ou à la montagne durant la période de congés scolaires dans des conditions particulièrement raisonnables. Les groupes qui partiraient seraient de vingt, voire quarante, jeunes au maximum provenant d'un même quartier ou d'une même commune et pourraient ainsi s'intégrer facilement avec les autres enfants.

La région Midi-Pyrénées souhaite mettre en place un véritable partenariat avec les caisses d'allocations familiales, déjà contactées, la région, voire les départements, les bureaux d'aide sociale des communes, qui pourraient eux-mêmes suppléer aux difficultés que rencontreraient certaines familles pour la part de l'enfant. La participation demandée serait de l'ordre de 700 à 1 000 francs pour un séjour de quinze jours.

Madame le ministre, pour donner à cette opération toutes les chances de réussite, il serait souhaitable que votre ministère puisse s'associer à cette opération « Vacances pour tous » en dégagant une ligne, si modeste soit-elle – il s'agit d'un symbole –, prouvant ainsi que votre gouvernement, qui mène une si impor-

tante action pour l'intégration des jeunes en difficultés, sait aussi prévenir et s'intéresser aux cas de familles et d'enfants qui apprécieraient pleinement l'action de l'Etat.

Cette expérience prouvera, si elle réussit, qu'un véritable dialogue s'engage dans le calme et que tous ensemble, Etat, régions, départements et communes, pensons à nos jeunes. N'attendons pas que ces jeunes deviennent des cas délicats, intéressons-nous à eux dès maintenant ! Bien souvent, il vaut mieux prévenir que guérir !

Mme le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre du tourisme. Monsieur le député, bien sûr, au moment où on parle d'insertion, je suis très attentive à la question du tourisme des jeunes.

Pour cela, j'agis suivant deux axes.

Premièrement, Maison de la France continuera d'animer le Club jeunes destiné à renforcer la place de notre nation comme destination principale de jeunes étrangers.

Deuxièmement, les actions en faveur du secteur associatif prennent également en compte le secteur des vacances des jeunes, par exemple, le financement de l'UCPA, que l'on connaît tous et dont je tiens, encore une fois, à saluer les actions d'animation.

Je tiens à souligner l'importance de maintenir et de développer un réseau d'animation pour les jeunes vivant dans des quartiers en difficulté, pour que des incidents inadmissibles, comme ceux qui se sont produits cet été au Cap-d'Agde, ne se renouvellent pas.

Vous parlez, monsieur le député, d'un projet beaucoup plus précis. J'avoue ne pas pouvoir vous répondre immédiatement. L'une des priorités de ce ministère étant de faciliter, à l'occasion de ces départs, l'insertion de jeunes qui ont des difficultés dans la vie quotidienne, je suis absolument prête à l'examiner avec vous pour faciliter cette insertion, pour une politique encore plus ample en faveur des jeunes dans le domaine de la découverte des sites touristiques.

M. André Trigano. Merci, madame le ministre.

Mme le président. Nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Tourisme ».

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : moins 1 289 447 francs.

« Titre IV : 19 142 357 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

TITRE V. – INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : .

« Crédits de paiement : . »

TITRE VI. – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 64 000 000 francs ;

« Crédits de paiement : 19 200 000 francs. »

M. Auburger, rapporteur général et M. Jean-Pierre Thomas ont présenté un amendement, n° 216, ainsi rédigé :

« Sur le titre III de l'état B, réduire les crédits de 435 000 francs. »

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Jean-Jacques Descamps, rapporteur spécial. Je suis, je l'avoue un peu surpris par la situation nouvelle créée par le dépôt d'un autre amendement, n° 228, que nous devons étudier immédiatement après celui-ci et qui tend à opérer une réduction de crédit d'une tout autre nature. Je crois donc que l'amendement n° 116 peut être retiré afin de passer à la discussion de l'amendement suivant.

Mme le président. L'amendement n° 216 est retiré. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la réduction de crédits du titre III. *(La réduction de crédits est adoptée.)*

Mme le président. M. Loos a présenté un amendement, n° 228, ainsi rédigé :

« Sur le titre IV de l'état B, réduire les crédits de 8 302 000 francs. »

La parole est à M. François Loos.

M. François Loos. Je mesure que cette disposition n'est pas forcément populaire...

Mme le ministre du tourisme. Vraiment ? *(Sourires.)*

M. François Loos. ...mais il est du devoir de l'Assemblée d'être cohérente. Lors de la discussion des recettes, nous avons décidé d'appliquer au budget de l'Etat une réduction de 2 milliards de francs, à répartir entre les différents ministères. Dans cet esprit, l'amendement n° 228 tend à demander une réduction du budget du tourisme de 8 302 000 francs.

Permettez-moi cependant deux remarques.

Premièrement, madame le ministre, vous nous avez dit dans votre exposé que la France consacrait à son économie touristique moins de crédits que d'autres pays et pour une action néanmoins beaucoup plus efficace. *(Sourires.)*

M. Jean Tardito. Cela s'appelle aller à Canossa !

M. François Loos. Je connaissais du reste cette information, mais vous nous en avez donné une confirmation chiffrée exacte. On peut donc estimer que, d'une certaine façon, la réduction budgétaire proposée va un peu dans ce sens – sans aller jusqu'à prétendre qu'elle renforcera l'efficacité de notre action en faveur du tourisme en France. C'est un peu paradoxal, certes...

Mme le ministre du tourisme. En effet !

M. François Loos. ... mais, pardonnez-moi, la perche était tendue !

Deuxièmement, lorsqu'on établit un budget, il faut toujours savoir quelles sont les priorités des priorités. Je viens du monde économique : j'ai connu des périodes où mon entreprise allait bien et des périodes où elle allait mal, parce que le marché n'était plus là. On se trouve alors obligé de faire des choix ; même lorsqu'on tient à mener une politique active dans tel ou tel domaine, il faut savoir se raisonner et prendre conscience de la nécessité de certains choix.

De ce point de vue, madame le ministre, même si l'amendement n'était pas adopté, il serait intéressant de savoir quelle est pour vous la priorité des priorités, ce que vous considérez comme le noyau dur de votre action, sans doute le développement du tourisme économique.

Une remarque supplémentaire enfin...

Mme le ministre du tourisme. Oh, vous pouvez vous en tenir là.

M. François Loos. ... mais je la laisse pour plus tard, si nécessaire. *(Sourires.)*

Mme le ministre du tourisme. C'est cela, laissez...

Mme le président. La parole est à M. le rapporteur spécial, pour donner l'avis de la commission sur l'amendement n° 228.

M. Jean-Jacques Descamps, rapporteur spécial. Je suis, je le répète, un peu surpris. La commission des finances n'a pu se prononcer sur cet amendement ; elle en avait, en son temps, adopté un autre – celui-là même que nous venons de retirer – qui tendait à opérer une réduction de 435 000 francs sur les crédits inscrits au titre III.

Je m'étais alors étonné, à propos de l'amendement n° 216, devant la commission qu'on ne puisse trouver moyen de réaliser ces 435 000 francs d'économies sur d'autres budgets beaucoup plus importants. Ma remarque venait d'ailleurs juste après que la commission des finances ait refusé de retirer quoi que ce soit à la culture, rejetant un premier amendement qui portait sur 120 millions d'économies, puis un second de 60 millions. Autant dire que les 435 000 francs demandés au tourisme me paraissaient vraiment une économie de misère sur un budget de misère... Et voilà que je découvre un amendement dont nous n'avons pas discuté en commission et qui propose une réduction de 8 millions sur le titre IV !

Je ne parlerai qu'à titre personnel. Je ne refuse pas ce chiffre de 8 millions en tant que tel, bien qu'il représente tout de même 10 p. 100 des crédits du titre IV, hors promotion. Rappelons que sur les 393 millions du budget du tourisme, 182 millions sont consacrés à la promotion ; et comme nous n'avons cessé, tout au long de cette séance, d'insister sur le caractère essentiel de la promotion du tourisme à l'étranger dans la lutte pour l'emploi, tant par l'effet de levier qu'elle génère chez les autres partenaires, privés ou régionaux, que par la rapidité du retour d'investissement, compte tenu de l'argent dépensé par les touristes étrangers en France, j'imagine que les 8 millions d'économies ne portent que sur ce qui ne relève pas de la promotion.

En revanche, je refuse pour ma part, ce raisonnement simpliste qui consiste à rogner sur chaque budget, proportionnellement à son importance – et en en laissant d'ailleurs de côté un certain nombre, qualifiés de sensibles et d'importants. Il vaut mieux faire des économies en réformant plutôt qu'en taxant. Dans ma région Centre, par exemple, on compte deux personnes du ministère du tourisme pour s'occuper de six départements, alors qu'il s'agit d'une région essentiellement touristique, avec de nombreux projets de développement et de création d'emplois dans ce secteur. Quand je pense à tous ceux qui s'occupent du tourisme au sein d'autres ministères – agriculture, équipement –, et à ceux qui s'occupent de populations en réduction ou d'activités économiques en régression alors qu'il y aurait lieu de privilégier les activités en développement, je trouve qu'il y aurait davantage intérêt à réformer l'organisation de l'Etat et des collectivités locales dans le domaine du tourisme que de vouloir réduire de 8 millions un budget de misère.

M. Jean Tardito. Très bien !

M. Jean-Jacques Descamps, rapporteur spécial. Par conséquent, à titre personnel, je ne voterai pas cet amendement. Cela dit, en tant que rapporteur de la commission des finances, je suis obligé de m'en remettre à la sagesse de l'Assemblée, la commission ne s'étant pas prononcée.

Mme le président. La parole est à M. Jean Tardito.

M. Jean Tardito. Je vais poursuivre le raisonnement de notre rapporteur. J'avais un peu peur au début de son intervention, mais la fermeté de sa conclusion, même s'il s'exprimait à titre personnel, m'a tout à fait rassuré.

C'est tout de même énorme ! Il s'agit déjà bel et bien d'un "budget de misère", et la formule, on l'a entendue, n'est pas de moi.

Le chapitre 44-01 comporte plusieurs actions qui peuvent être marquantes de la volonté affichée par Mme le ministre. Je ne suis pas particulièrement un défenseur de Mme le ministre, mais quand même !

Mme le ministre du tourisme. Pourquoi pas ? (*Sourires.*)

M. Jean Tardito. Pour le développement des industries touristiques, le chapitre 44-01-20, par exemple, doit passer de 25 millions à 27,2 millions de francs cette année ; cela doit être souligné. Dans le chapitre 44-01, qui n'existe que depuis 1995, ont été regroupées des actions à caractère social, économique, des actions de formation, donc des actions d'insertion. S'il y a quelque chose à ne pas toucher, c'est bien là ! Et c'est justement là que la majorité propose une réduction drastique sur un "budget de misère", comme on l'a décrit tout à l'heure.

La sagesse de l'Assemblée, à laquelle on faisait appel tout à l'heure, commanderait de repousser avec véhémence cet amendement provocateur.

Mme le président. La parole est à M. Alain Le Vern.

M. Alain Le Vern. Je m'y oppose également, tant sur la forme que sur le fond. Tout d'abord, ces deux amendements, dont l'un a été retiré, n'ont pas été déposés sur le fond, c'est-à-dire sur le budget en tant que tel du ministère du tourisme, mais en application d'une procédure plus large et qui, du point de vue de la méthode, appelle les plus extrêmes réserves.

Chacun s'est loué de l'existence même d'un ministère du tourisme. Or, si l'on continue dans cette voie, il y aura certes un ministère, mais avec un budget réduit à peau de chagrin. Encore la logique de ces amendements n'apparaît-elle que si l'on en reste à une logique strictement comptable : il faut réduire les déficits budgétaires, il faut donc gagner tant de points en pourcentage, et l'on « tape » par conséquent dans un chapitre qui, sous un nouveau libellé, regroupe toute une série d'actions importantes à caractère social, économique et de formation – je vous avais d'ailleurs, madame le ministre, demandé des éclaircissements sur ce libellé. Notre débat avait pourtant montré que c'était dans cette direction qu'il fallait aller.

Je ne suis pas non plus un défenseur du budget que vous nous présentez, madame le ministre ; ou alors, ce serait un paradoxe. Mais reconnaissons-lui au moins, tel que vous l'avez défendu, une certaine cohérence. Au nom de cette cohérence, je m'élève contre l'amendement, et j'attends l'avis du Gouvernement avec une certaine impatience, voire une curiosité gourmande. Allez-vous, madame le ministre, vous en remettre à la « sagesse » de l'Assemblée, ou vous ranger à nos arguments de bon sens ?

Mme le président. Monsieur Deprez, je vois que vous me demandez la parole, mais nous avons déjà entendu deux orateurs contre l'amendement. Vous pourrez répondre à Mme le ministre, si l'amendement n'est pas retiré.

Mme le ministre du tourisme. Non, l'amendement n'est pas retiré !

Pauvre monsieur Loos, votre tâche n'était pas facile... Mais ce n'était pas mal, vous avez trouvé deux arguments sur trois. Dont acte,...

M. François Loos. J'en ai un troisième !

Mme le ministre du tourisme. ... même si vous n'avez pas fait recette. Mais c'est ainsi et je vais venir à votre rescousse. (*Sourires.*)

Ma situation, c'est vrai, n'a rien de drôle. En fait, ce que l'on me demande aujourd'hui, c'est de participer à un effort collectif qui consiste à remettre, en deux, trois ans maximum, de l'ordre dans la Maison France. Me voilà ! Mais je n'ai pas un gros budget...

D'un côté, un sou est un sou et j'ai une politique que j'ai essayé de rendre cohérente, comme je vous l'ai expliqué à la tribune. De l'autre côté, même si je n'ai pas des crédits illimités, je dois participer à l'effort gouvernemental global, par solidarité, et aussi parce que c'est là-dessus que nous serons, je le crois, jugés dans trois ans.

Que me demande-t-on ? De sacrifier un peu plus de 8 millions de francs. Pour mon budget, c'est énorme. Huit millions, c'est en fait ce que je dépense en faveur des associations. Mais rassurez-vous, cela ne veut évidemment pas dire que ce sont elles qui devront supporter la totalité de l'effort qui m'est demandé.

Et pourtant, je demande que cet amendement ne soit pas retiré. Je demande que, tous ensemble, nous nous plions à cette exigence. Parce que, dans deux ou trois ans, quels que soient nos partis, communiste, socialiste, de gauche ou de droite, nous serons tous jugés sur l'effort que l'on nous demande aujourd'hui.

Pour moi, la réduction proposée représente 2,3 p. 100 de mon budget. Imaginez ce que représenterait cet effort sur le seul budget de fonctionnement de l'Assemblée nationale, de 2,4 milliards : au lieu d'augmenter leur budget de fonctionnement de 215 millions cette année, les députés renonceraient à 51 ou 52 millions de francs. Chacun voit mieux ce qui se passe lorsqu'il s'en imagine la répercussion dans sa propre maison.

Pour ma part, je suis prête à ce sacrifice, en espérant tout simplement qu'il sera le même pour tous, à quelque maison qu'on appartienne. Je suis prête à me plier à cette exigence, aujourd'hui nationale.

Mme le président. La parole est à M. Léonce Deprez.

M. Léonce Deprez. Nous sommes tous conscients des réalités et sensibles aux impératifs de la compression du budget et de la réduction des déficits.

Mme le ministre du tourisme. Encore un effort !

M. Michel Bouvard. Il faut prendre le pognon à Bercy ! Cinq cents nouveaux postes créés ! (*Sourires.*)

M. Léonce Deprez. Mais nous venons d'entendre un ministre qui nous a très bien présenté les problèmes et très bien mis en relief ce que l'économie touristique apportait à partir d'un franc dépensé par le ministère du tourisme.

Une certaine cohérence s'impose entre les votes et les propos. Il a bien été dit que, par le biais des pôles territoriaux d'économie touristique que nous proposons de

mettre en valeur à travers la France, nous pouvions nous insérer dans le cadre de la loi Pasqua d'aménagement et de développement du territoire, revitaliser une partie des régions françaises et créer des emplois.

De ce point de vue, l'amendement proposé ne tendra-t-il pas à réduire les créations d'emploi, à réduire les chances de revitaliser des pôles territoriaux d'économie touristique à travers la France ? On peut se poser la question. Dans ces conditions, madame le ministre, au nom du groupe UDF, je demande une suspension de séance de quelques minutes.

Mme le président. La suspension est de droit.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à douze heures vingt-cinq, est reprise à douze heures quarante.)

Mme le président. La séance est reprise.

Nous revenons à l'amendement n° 228.

La parole est à M. Jean-Michel Couve.

M. Jean-Michel Couve, rapporteur pour avis. Je parlerai, bien sûr, en mon nom personnel puisque la commission de la production et des échanges n'a pas eu à débattre de ce sujet.

Je comprends bien votre position, madame le ministre. Dans une perspective de réduction des dépenses, chaque budget doit prendre sa part, et le budget du tourisme doit être solidaire, mais la réduction qui nous est proposée représente environ 2,2 p. 100 de ses crédits. En période de disette, quand les gros maigrissent, les maigres meurent. Ce budget est déjà à la limite de nos possibilités. La réduction me paraît proportionnellement trop importante et, personnellement, je ne peux y souscrire.

Mme le président. La parole est à M. Léonce Deprez.

M. Léonce Deprez. Madame le ministre, nous comprenons et apprécions votre position. Vous êtes tenue à une solidarité gouvernementale mais nous, nous sommes la représentation nationale, et nous devons exprimer la volonté du Parlement.

On a considéré que plusieurs ministères, l'éducation nationale, la justice, la culture, ne devaient pas subir de restrictions budgétaires compte tenu de leurs très grandes responsabilités actuelles. Je pense que le débat a montré aujourd'hui que l'économie touristique était une chance à développer en France.

Par ailleurs, il y a déjà eu des restrictions budgétaires lors de l'élaboration du budget du tourisme. A la commission de la production et des échanges, nous avons constaté les fortes compressions qui avaient été demandées et que nous avons acceptées.

Enfin, ne pas maintenir le budget tel qu'il est proposé, ce serait renoncer à des emplois et à un chiffre d'affaires à travers des régions de France, notamment au détriment de tout le mouvement associatif qui contribue à vitaliser l'économie touristique à travers la France.

Pour ces raisons, nous ne pouvons pas soutenir l'amendement, mais nous respectons tout à fait la volonté de discipline budgétaire.

On peut tout à fait admettre le principe d'une restriction des dépenses et d'une réduction du déficit, mais pas selon la règle de la proportionnalité. On ne peut pas

imposer au tout petit budget du ministère du tourisme ce que l'on impose à un budget qui a beaucoup plus de marges de manœuvre.

Telles sont les remarques de bon sens que je tenais à faire au nom de ceux qui défendent l'économie touristique dans cette assemblée.

Mme le président. La parole est à M. Etienne Garnier.

M. Etienne Garnier. Madame le ministre, je suis enchanté de ces discussions qui se répètent de budget en budget. *(Sourires.)*

Dans certains cas, les membres de la commission des finances expliquent qu'il faut réduire un budget de 500 millions de 54 millions, et tout le monde suit. Ou ne suit pas. Pour ma part, je ne suis pas.

Ensuite, le principe de la solidarité gouvernementale est mis en avant. En vérité, c'est le devoir du Gouvernement que de choisir lui-même son effort de solidarité. Ceux qui connaissent le domaine concerné considèrent alors qu'on devrait faire l'effort chez le voisin. C'est toujours chez le voisin qu'il faut commencer à changer, qu'il faut faire des réformes.

Bref, ou on s'en tient à un principe de solidarité gouvernementale, qu'il soit bon ou mauvais – je ne suis pas sûr qu'il me séduise complètement en la circonstance – ou on ne le choisit pas. Dans la mesure où, à certains moments, ce principe nous a été imposé – nous l'avons reconnu comme tel – nous suivrons la position du Gouvernement, par solidarité et par référence aux positions prises à d'autres moments par certains de mes collègues, positions qui étaient contraires à celle qu'ils prennent aujourd'hui.

Mme le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Jean-Jacques Descamps, rapporteur spécial. Je voudrais simplement faire remarquer à M. Garnier que j'ai été secrétaire d'Etat au tourisme il y a pratiquement dix ans et que le budget du tourisme était pratiquement le même que celui-ci en francs courants. Le ministère a donc fait de nombreux efforts.

M. Etienne Garnier. Oui, mais vous allez voter d'autres impôts et d'autres économies ! Ne nous arrêtons pas seulement sur ce point.

Mme le président. Monsieur Garnier, vous n'avez plus la parole !

M. Jean-Jacques Descamps, rapporteur spécial. En outre, il ne s'agit pas de faire supporter l'effort par les autres. Et il ne s'agit d'abord que de 8 millions. Par ailleurs, le ministère du tourisme est un ministère d'influence. La subvention de 150 millions à la promotion du tourisme français à l'étranger, c'est seulement le moyen d'avoir une certaine influence. Ensuite, il s'agit effectivement de faire travailler les autres...

M. Etienne Garnier. Tout à fait.

M. Jean-Jacques Descamps, rapporteur spécial. ... et je reconnais que c'est déjà beaucoup avec peu d'argent.

M. Etienne Garnier. Bien sûr.

M. Jean-Jacques Descamps, rapporteur spécial. Les huit millions de francs en cause sont symboliques mais c'est la méthode de la proportionnalité qui me paraît discutable. C'est au niveau des réformes de l'Etat et de l'organisation de l'ensemble du dispositif d'organisation du tourisme en France que l'on pourrait faire beaucoup plus que huit millions d'économies,...

M. Etienne Garnier. Tout à fait.

M. Jean-Jacques Descamps, rapporteur spécial. ... croyez-en mon expérience.

Mme le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre du tourisme. Mon rôle n'est pas facile. Je savais que j'étais une sainte. Maintenant, on me demande d'être une martyre, ce qui n'est pas évident.

M. Jean Tardito. Vous aurez l'auréole !

Mme le ministre du tourisme. Jusque là, je me faisais flageller. Maintenant, je suis transpercée de flèches !

Plusieurs d'entre vous se posent des questions notamment sur la proportionnalité. Elle est dure à supporter, c'est vrai, lorsque l'on a un petit budget. Quand il y a de l'argent en moins, on touche tout de suite au nerf de la guerre. On n'a pas ce que l'on appelle vulgairement des « pompes à soif », faute de réserves. On est immédiatement en première ligne.

Cela dit, nous n'en sommes pas à savoir quelle est la meilleure solution mais quelle est la moins mauvaise, la plus équitable, et, si l'on veut aborder la question en termes d'équité, l'on ne peut pas échapper à la proportionnalité, en tout cas pour cette année. Si, d'aventure, l'Assemblée nationale prenait de nouveau une telle décision l'année prochaine, s'il fallait retenir alors une méthode, le problème devrait être vu beaucoup plus en amont. Cette année en tout cas, il y a un vrai problème à résoudre et il me semble qu'il n'y a pas d'autre solution.

Cela ne me fait pas plaisir, mais la seule chose que je demande, c'est d'être mangée à la même sauce que les autres.

M. Etienne Garnier Nous avons compris.

Mme le ministre du tourisme. Si la somme à laquelle il faut que je renonce est d'un peu plus de 8 millions, je suis prête à y renoncer dès lors que l'équité est respectée entre les ministères.

M. Jean-Jacques Descamps, rapporteur spécial. Y compris la culture !

Mme le ministre du tourisme. Aujourd'hui, ce n'est pas à une solidarité gouvernementale que l'on nous demande de souscrire, c'est à une solidarité nationale. Nous sommes tous embarqués sur le même bateau et, dans trois ans, nous serons jugés sur nos résultats.

Voilà ce que je voulais vous demander de prendre en considération les uns et les autres au moment où vous allez vous prononcer par un vote.

M. Jean Tardito. Pour une martyre transpercée de flèches, la sauce est piquante ! (*Sourires.*)

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° 228.

M. Jean Tardito. Vous boirez le calice jusqu'à la lie, chers collègues !

M. Etienne Garnier. C'est aussi mon avis, mais c'est comme ça !

(Après une épreuve à main levée déclarée douteuse, l'Assemblée est consultée par assis et levé.)

Mme le président. L'amendement n'est pas adopté.

M. Jean Tardito. Très bien !

Mme le président. Je mets aux voix le titre IV.
(Le titre IV est adopté.)

Mme le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

Mme le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

Mme le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère du tourisme.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

3

ORDRE DU JOUR

Mme le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1996 n° 2222 ;

M. Philippe Auberger, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 2270).

Logement :

M. Raymond Lamontagne, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 2770, annexe 26) ;

M. René Beaumont, rapporteur pour avis au nom de la commission de la production et des échanges (avis n° 2275, tome XI).

Communication, lignes 46 et 47 de l'état E et article 52 :

M. Alain Griotteray, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 2270, annexe 12) ;

M. Louis de Broissia, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (avis n° 2271, tome IV).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures cinquante.)

Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT